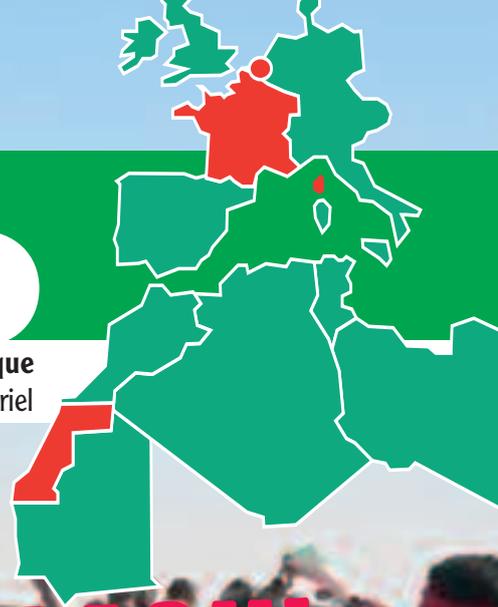


# Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraoui Démocratique  
numéro 132/133 – octobre à décembre 2005 – février 2006 – 3,5 € – trimestriel



## VIVE LE PEUPLE SAHRAOUI

Ce Sahara info, spécial 30 ans, dépassant les limites hexagonales, nous l'avons souhaité en forme d'hommage au peuple sahraoui. Hommage à ceux et celles qui en 1975 ont dit non à la Marche Verte et à l'occupation marocaine en s'imposant l'exil et en poursuivant la lutte armée. Hommage à ceux et celles qui affrontent aujourd'hui la puissance coloniale et renouellent dans les territoires occupés les formes de lutte pour la revendication de l'autodétermination et de l'indépendance. Aujourd'hui, à El Ayoun à Dakhla les enfants sahraouis, scolarisés dans les écoles marocaines, font des dessins qui ressemblent à ceux collectés en 1975 par Djamilia Olivesi dans « *les enfants du Polisario* ». Combien de générations d'enfants sahraouis devront-elles dessiner la perte de la liberté et l'occupation ? 30 ans basta – 30 ans ça suffit.

**Le 27 février 2006, le peuple sahraoui fêtera le 30<sup>e</sup> anniversaire de la proclamation de la République Arabe Sahraoui Démocratique. Trente ans de luttes, de joies, de tristesse et de courage immense pour gagner la liberté et le droit à l'autodétermination.** Félicitations, félicitations, félicitations... de ce que vous avez construit en partant de rien. Le chemin de la victoire n'est plus très loin désormais.

Une situation nouvelle depuis quelques mois, mérite en effet d'être analysée. Le peuple sahraoui, a une nouvelle fois pris en main son destin et a osé des manifestations pacifiques drapeaux en tête, dans les territoires occupés pour crier « *indépendance* » malgré la répression épouvantable du colonisateur marocain. Ainsi aux yeux du monde et notamment de l'Afrique du Sud qui a reconnu la RASD l'an passé, apparaît sans aucune contestation possible sa légitimité devant la Communauté Internationale. Le contexte international évolue (Amérique Latine, Timor) permettant des retours de situation qui surprendront plus d'un politologue.

Salut aux combattants, aux prisonniers politiques, aux familles des disparus. À notre place, en France, en Belgique, en Europe, nous devons encore davantage élargir la mobilisation, nous la leur devons. Il n'est pas vrai, comme on l'entend quelquefois, qu'au fil des années le peuple sahraoui aurait davantage perdu de terrain qu'il n'en aurait gagné. L'état de la RASD en exil connaît bien sûr des contradictions. La société civile qui s'est progressivement constituée est traversée d'inquiétudes, de projets et d'insatisfactions. Mais le peuple sahraoui, au terme de ces 30 ans, est majeur et trace résolument son présent et son avenir. L'écartèlement entre l'exil et les territoires occupés, qui est pour chaque famille une séparation douloureuse, n'a jamais rompu l'unité du Peuple sahraoui et du Front Polisario. Elle s'exprime aujourd'hui, là où le colonisateur marocain l'attendait le moins.

L'anniversaire de la proclamation de la RASD ce 27 février est l'expression de l'existence d'un état voulu et porté par un peuple depuis 30 ans. De part et d'autre du mur construit par l'occupant marocain, c'est le même drapeau. Aux côtés de nos frères sahraouis, tout laisse penser que nous connaissons des surprises, que nous entendons aider à faciliter.

Vive le Peuple sahraoui.

**Francis JACOB**

Président de l'Ass. des Amis de la RASD

**Pierre GALAND, Sénateur**

Président de la coordination européenne

**14 janvier 2006** Enterrement du jeune Sahraoui tué par des policiers à El Ayoun le 30 octobre dernier, Lembarki Hamdi Salek Mahjoub. En parallèle a eu lieu un sit-in organisé par la population en faveur de l'autodétermination et contre l'occupation marocaine. Au retour à la ville le défilé a été dispersé par la police et des arrestations ont eu lieu.



## De 1960 à 2006 La question du Sahara occidental face à la communauté internationale Annick Miské-Talbot

**6 novembre 1960**

Le Ministère des Affaires Étrangères du Maroc, à la veille de la proclamation de l'indépendance de la Mauritanie, publie un livre blanc présentant la revendication sur la Mauritanie et sur la Mauritanie Espagnole (Sahara occidental).

**1963**

Le Sahara occidental est inscrit sur la liste des territoires à décoloniser par les Nations Unies.

**16 décembre 1965**

Première résolution des Nations Unies demandant au gouvernement espagnol, en tant que puissance administrante, de prendre les mesures nécessaires pour la libération de la domination coloniale du territoire du Sahara espagnol.

**20 décembre 1966**

Les Nations Unies «*invitent la puissance administrante à arrêter le plus tôt possible, en conformité avec les aspirations de la population autochtone du Sahara occidental et en consultation avec les gouvernements marocain et mauritanien et toute autre partie intéressée, les modalités de l'organisation d'un référendum qui sera tenu sous les auspices des Nations Unies, afin de permettre à la population autochtone des territoires d'exercer librement son droit à l'autodétermination...*».

**14 octobre 1970**

L'assemblée générale de l'organisation des Nations Unies rappelle au gouvernement espagnol ses responsabilités et ses obligations. En effet, devant faire face à l'amplification du mouvement d'opposition à la colonisation espagnole, les forces coloniales ont répondu par une répression sanglante (plus de 200 morts à El Ayoun). Dans cette résolution, à propos du Sahara occidental, l'assemblée «*reconnait la légitimité de la lutte que les peuples coloniaux mènent pour l'exercice de leurs droits à l'autodétermination et au libre choix et prie tous les États de leur apporter toute l'aide nécessaire*».

**10 mai 1973**

Création du Front Polisario (Frente para la liberacion de Saguia El Hamra y Rio de Oro).

**20 mai 1973**

Le Front Polisario déclenche la lutte armée contre la puissance coloniale espagnole pour obtenir le droit à l'indépendance pour le peuple Sahraoui.

**13 décembre 1974**

Devant les succès remportés par le Front Polisario, le Maroc, aidé par la Mauritanie, tente une esquivé et obtient de l'assemblée générale des Nations Unies, qu'elle sollicite la cour internationale de justice de La Haye pour un avis consultatif sur le statut du Sahara occidental au moment de la colonisation et sur les relations juridiques pouvant exister à cette époque avec le Maroc et la Mauritanie. La mission, qui s'est déroulée du 8 mai au 2 juin 1975 dans le territoire, a constaté que la «*quasi-unanimité des personnes qu'elle a rencontrées s'est prononcée catégoriquement en faveur de l'indépendance et contre les revendications territoriales du Maroc et de la Mauritanie*».

**16 octobre 1975**

La cour internationale de justice de La Haye rend son verdict. Elle rejette les revendications du Maroc et de la Mauritanie et réaffirme pour le Sahara occidental, la pertinence et la légitimité du droit de la décolonisation «*et en particulier l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire*».

**16 octobre 1975**

Le Maroc, déclenche la «*marche verte*», 350 000 marocains à l'assaut des frontières du Sahara occidental.

**28 octobre 1975**

Réunis à Guelta Zemmour (Sahara occidental non occupé), la majorité des membres de la Djemaâ décident «*la dissolution*

# La RASD, la construction d'une république en exil

Régine Villemont

Les présents à la proclamation de la RASD, le 27 février 1976, pouvaient-ils se douter que la République Sahraouie proclamée dans l'exil – pour combler le vide institutionnel créée par le départ de l'Espagne – y serait encore trente ans plus tard ?

En 1976, plus de quarante mille personnes venant de tout le Sahara occidental, trouvèrent refuge sur la Hamada de Tindouf, après la décision prise par Houari Boumediène de leur ouvrir les frontières de l'Algérie. Aussi, la création d'une république n'était pas seulement une réponse pour l'extérieur mais la seule façon de préserver la dignité d'un peuple devenu réfugié en construisant avec lui un avenir possible. De février à août 1976 – date du 3<sup>e</sup> congrès du Front Polisario – la RASD établit ses fondements politiques (constitution) se définit idéologiquement, créa ses institutions étatiques et mit en place ses structures administratives sur la base d'une territorialité créée de toutes pièces reproduisant l'espace du territoire occupé. Cette organisation, très rapidement mise en place en dépit des grandes difficultés des premières semaines de l'exil a depuis 30 ans peu varié prouvant ainsi sa solidité et sa capacité d'adaptation.

## Un laboratoire politique et social pour l'apprentissage de la modernité et de la démocratie

Deux des principaux principes qui ont fondé les institutions de la RASD et la société sahraouie sont la détribalisation des rapports sociaux et le rôle éminent reconnu aux femmes. Ces principes s'inscrivent d'autant mieux dans la société qu'ils étaient l'objet de fortes mobilisations<sup>(1)</sup>. La société sahraouie tout en allant à son rythme s'est ainsi débarrassée de traditions tribales et patriarcales plus rapidement que d'autres n'ayant pas connu de processus radicaux de libération. La préservation de son unité tant dans les campements que de par et d'autre du mur est particulièrement remarquable. C'est le résultat d'une vision politique de haut niveau fondée sur le respect du droit. Nombre de peuples en Afrique ont fait la douloureuse expérience contraire et ont subi depuis 30 ans, les «*conflits ethniques*», instrumentalisation mortelle des divisions tribales par des dirigeants politiques corrompus.

Comme toute situation de lutte de libération, le point de départ, a été radical. Radicalité s'exprimant par la nécessité de la lutte armée et celle de mobiliser toute la société tout en lui proposant un cadre unificateur. Le cessez-le-feu de 1991 et la signature d'un plan de paix sous l'égide de l'ONU avec promesse de référendum et de retour ont sensiblement modifié le cours de la vie des Sahraouis des campements. Ils ont transformé la tension collective de toute une société qui s'exprimait dans la lutte armée et la mobilisation civile. Passant de l'espoir fou du retour à de cruelles déceptions les Sahraouis ont progressivement pris la mesure de l'impuissance de l'ONU. Tout en maintenant vivantes les valeurs de communauté et d'égalité, chacun a davantage privilégié son propre destin pour améliorer son quotidien et bâtir son avenir. L'administration de la RASD s'est ainsi construite, trouvant les moyens politiques pour réagir aux demandes de la société et aux nouveaux combats.

Certains observateurs ont vu dans cette situation de ni guerre ni paix sans perspective apparente, un piège pour la République Sahraouie. Aujourd'hui, la détermination des Sahraouis sous occupation marocaine, leurs manifestations quotidiennes nous montre un pouvoir marocain dans l'impasse, incapable d'évoluer démocratiquement. Le peuple Sahraoui se bat toujours pour son indépendance, qu'il soit à El Ayoun sous occupation marocaine ou dans les camps de réfugiés. «*On peut dire que la république sahraouie existe dans la mesure où elle se bat : sa lutte et son existence ne font qu'un, car c'est en luttant qu'elle prouve concrètement son existence réelle*». Maurice Barbier

<sup>(1)</sup> *L'insurrection sahraouie de la guerre à l'état* Ali yara Omar L' Harmattan Paris 2003.

## Les Institutions de la RASD par Ali Omar Yara

Le territoire national sahraoui est divisé administrativement en wilayat (provinces) et dawair (communes), subdivisées en baladiat (arrondissements). Leurs attributions politiques et administratives sont définies par une loi. Les comités des communes, gérés par des conseils locaux, sont en charge, dans les camps de réfugiés, ainsi que dans les territoires libérés, des secteurs vitaux (la production, l'éducation, santé, approvisionnements, affaires sociales). Le pouvoir judiciaire en RASD est indépendant et est exercé dans le cadre de la loi.

### Congrès du Front Polisario

Depuis sa création, en 1973, le Front Polisario a tenu onze congrès dont le dernier fut organisé, le 12 octobre 2003, à Tifariti (territoires libérés). Le Congrès décide de la conduite à tenir dans les domaines politique, économique, organisationnel, militaire, social, diplomatique, culturel, information, communication, etc. il procède non seulement à l'évaluation de l'étape écoulée entre deux congrès, à l'élaboration d'un programme d'action nationale, à la révision des textes du règlement intérieur du Front Polisario et de la constitution de la RASD. Mais, il se charge, également de l'élection du Secrétaire Général du Front Polisario ainsi que des membres du Secrétariat National.

### Conseil National Sahraoui (Parlement Sahraoui)

La première réunion du Conseil National Sahraoui, organe législatif de la RASD, a eu lieu, les 5-10 juin 1977 à Tifariti. Il est formé de 51 membres (Lors de l'élection de 2001 : 26 députés ont été élus dans les wilayas, les 25 autres par les institutions nationales (3), les Chioukhs (5), l'administration (4), les organisations de masses (3) et l'armée (10), élus pour 18 mois. Il se réunit en deux sessions ordinaires (printemps et automne, il peut y avoir aussi des sessions extraordinaires). Il légifère et contrôle toutes les instances du Front Polisario et de la RASD, grâce à des bureaux régionaux qui surveillent la réalisation des programmes du gouvernement. Le nouveau siège du Parlement sahraoui va être transféré aux territoires libérés de la RASD. Ainsi, le Président de la République Mohamed Abdelaziz, a procédé, le 21 mai 2005 à la pose de la première pierre du siège du Parlement sahraoui à Tifariti.

### Les Congrès populaires de base

Durant quatre jours consécutifs, (15<sup>e</sup> Congrès a eu lieu en avril 2000, dans les wilaya de Dakhla et d'Aousserd). la population fait le bilan de la gestion de sa circonscription et discute de l'application du programme. Les citoyen(ne)s élisent les maires de leurs communes (daïra) et mettent au point un programme d'action local adapté à leurs besoins.

### Le Secrétariat général du Front Polisario

Le Secrétaire général du Front Polisario est le chef de l'État. Il coordonne la politique générale et veille au respect de la Constitution, à l'application de la loi et à la consolidation des institutions de l'État. Il nomme le Premier ministre qui forme son gouvernement (Premier Ministre et Ministres sont membres du Secrétariat National).

### Autres organisations composantes de la RASD

**CRS** (Croissant rouge sahraoui), **UGTSARIO** (Union des Travailleurs Sahraouis), **UNFS** (Union National des Femmes Sahraouies), **UJSARIO** (Union de la Jeunesse Sahraoui), **UJS** (Union des Juristes Sahraouis), **UJES-ONG** (Union des Journalistes et Écrivains Sahraouis)...

## Vivre dans les campements sahraouis

Les conditions climatiques sont rudes avec des températures extrêmes été et hivers, des vents de sables et une hydrométrie nulle. Elles rendent la vie sous la tente difficile. Les camps sont en plein désert. Le maraîchage et l'élevage sont donc très aléatoires. Ils nécessitent une aide extérieure pour durer année après année. Malgré cela, chaque famille réussit à élever quelques chèvres et moutons et même des dromadaires, de façon autonome dans de petits enclos ronds faits de matériaux de récupération. L'absence de matières premières limite la production artisanale locale. Cependant des femmes s'organisent. Des ateliers de tissage et d'artisanat sont constitués avec l'aide de la solidarité. Des petites structures de commerce de proximité se développent dans chaque camp. Il est possible d'aller y faire son marché. Ces commerces existent depuis ces dernières années grâce à l'aide apportée par les familles résidant à l'étranger, aux primes distribuées par les ONG à leurs collaborateurs sahraouis travaillant à leur programme et aux pensions payées par l'Espagne à ses anciens fonctionnaires. Globalement, les possibilités de développement économique sont quasi inexistantes et la population sahraouie reste dépendante de la solidarité internationale.

*définitive» de l'assemblée des chioukhs et font état de « leur soutien inconditionnel au Front Polisario».*

**31 octobre 1975**

Les troupes marocaines commencent à entrer au Sahara occidental et se heurtent aux troupes du Polisario.

**2 novembre 1975**

Le Conseil de Sécurité « *demande instamment à toutes les parties concernées et intéressées, d'éviter toute action unilatérale ou autre qui pourrait encore aggraver la tension dans la région* ».

**6 novembre 1975**

Le Conseil de Sécurité « *déplore l'exécution de la marche, demande au Maroc de retirer immédiatement tous les participants à la marche du territoire du Sahara occidental...* ».

**14 novembre 1975**

L'Espagne, le Maroc et la Mauritanie arrêtent un accord prévoyant l'institution d'une administration intérimaire dans le territoire avec la participation de l'assemblée locale (la djemaâ) et le transfert des pouvoirs de la puissance administrante (l'Espagne) à l'administration instituée dont il est précisé que « *l'opinion de la population sahraouie exprimée par la djemaâ sera respectée* ». Par rapport aux dispositions du droit international applicable aux territoires non autonomes, cet accord est illégal et n'a donc aucune légitimité car l'Espagne n'est pas autorisée à transmettre un pouvoir qui ne lui appartient pas. L'entrée en force des armées marocaine et mauritanienne, qui s'effectue avec la complicité active de l'armée espagnole, livrant villes et garnisons, provoque l'exode de milliers de réfugiés qui seront sauvés des bombardements au napalm du Maroc en étant recueillis dans l'urgence par l'organisation du Front Polisario.

**26 février 1976**

L'administration et l'armée espagnoles se retirent du territoire alors que la guerre entre les nouvelles forces d'occupation (Maroc et Mauritanie) et l'armée sahraouie, s'est intensifiée.

**27 février 1976**

L'Espagne, ayant décidé de fuir les obligations auxquelles elle s'était engagée vis-à-vis de l'ONU (Organisation du référendum d'autodétermination), le conseil national sahraoui provisoire proclame la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD).

**10 mai 1977**

Le Secrétaire Général de l'OUA, William Eteki M'Boumoua, décide de saisir le Secrétaire Général de l'ONU en vue d'une action conjointe ONU/OUA, à propos du problème du Sahara occidental.

**21 au 28 juin 1977**

La délégation du Front Polisario est invitée à la 28<sup>e</sup> session du conseil des Ministres à Lomé (Togo). Pour manifester leur désapprobation, le Maroc et la Mauritanie boycottent la séance inaugurale.

**Septembre 1977**

La France en tant qu'alliée de la Mauritanie (et du Maroc) s'est engagée directement au soutien à ce pays (occupant la zone sud du Sahara occidental) en septembre 1977 en lançant l'opération Lamentin. De la simple surveillance aérienne de la voie ferrée, la France est passée sous Giscard d'Estaing, à une opération de guerre. Les huit Jaquar A engagés ont bombardé les colonnes du Front Polisario les 2 et 12 décembre 1977 et à nouveau les 2 et 3 mai 1978. Ces opérations semblent avoir provoqué la réaction d'une armée mauritanienne (comme le reste de la population) en réalité opposée à la guerre et aux bombardements des cousins sahraouis (renversement du pouvoir le 10 juillet 1978 et accord de paix mauritano-sahraouie du 5 août 1979).

**12 juillet 1978**

Le Front Polisario annonce un cessez-le-feu unilatéral avec la Mauritanie, où le pouvoir vient de changer de main, en raison du refus de la guerre contre les Sahraouis, exprimé par la quasi-majorité de la population mauritanienne.

**5 août 1979**

La Mauritanie signe à Alger un accord de « *paix définitive* » avec le Front Polisario.

**14 août 1979**

Le Maroc annexe l'ancienne zone « mauritanienne ».

**21 novembre 1979**

L'assemblée générale des Nations Unies adopte une résolution qualifiant le Front Polisario, « d'unique représentant du peuple sahraoui » en se fondant sur les succès militaires remportés sur le terrain et sur l'accord de paix mauritano-sahraoui. Elle demande « instamment au Maroc de s'engager lui aussi dans la dynamique de paix et de mettre fin à l'occupation du Sahara occidental ».

**18 au 26 juin 1980**

Au conseil des Ministres préparant le 17<sup>e</sup> sommet de l'OUA à Freetown, la RASD, qui est reconnue par la majorité des États de l'organisation, demande son admission. Le Maroc et certains de ses amis s'y opposent.

**9 au 12 septembre 1980**

Le comité ad hoc de l'OUA sur le Sahara occidental recommande le cessez-le-feu avant la fin de l'année et l'organisation d'un référendum sous l'égide de l'OUA.

**11 novembre 1980**

Une résolution de l'assemblée générale des Nations Unies réclame la fin de l'occupation marocaine et l'ouverture de négociations Maroc/Polisario.

**26 juin 1981**

Le roi du Maroc annonce au sommet de l'OUA qu'il accepte la tenue d'un « référendum contrôlé ». Hassan II précise, le 2 juillet 1981, que le référendum sera confirmatif et non d'autodétermination. Il déclare que les chiffres donnés par le recensement espagnol de 1974 doivent constituer une base pour l'élaboration du corps électoral.

**24 et 25 août 1981**

Le comité de mise en œuvre sur le Sahara occidental de l'OUA se réunit à Nairobi en présence du roi du Maroc et du Président algérien. Une résolution est adoptée, définissant les modalités du référendum : le recensement espagnol et les listes établies par le Haut-commissariat aux réfugiés serviront de base à l'établissement du corps électoral, l'âge du vote est fixé à 18 ans, le choix se fera entre indépendance et intégration, les troupes seront cantonnées dans leur base, une administration intérimaire travaillera avec les structures existantes et sera épaulée de forces – en nombre adéquat – de maintien de la paix de l'OUA et/ou de l'ONU.

**24 novembre 1981**

Deux résolutions sont adoptées par l'assemblée générale de l'ONU. L'assemblée demande au Maroc et au Front Polisario d'engager des négociations en vue d'établir un cessez-le-feu immédiat pour l'organisation d'un référendum. Le Secrétaire Général de l'ONU est invité à aider et à assister le comité de mise en œuvre de l'OUA dans l'accomplissement de son mandat.

**2 février 1982**

Annonce de l'ouverture à Paris d'une représentation officielle du Front Polisario.

**6 au 9 février 1982**

Réunis à Nairobi, les pays membres du comité de mise en œuvre sur le Sahara de l'OUA désignent clairement les « parties en conflit » : le Maroc et le Front Polisario.

**22 au 25 février 1982**

La RASD participe à une conférence technique de l'OUA en tant que 51<sup>e</sup> membre de l'organisation.

**2 mars 1982**

Admission de la RASD comme « État membre de plein droit à l'OUA ».

**6 mai 1982**

Rabat annonce l'édification du premier « mur de sable », commencé en janvier 1980. Cet ouvrage de défense fait appel à l'aide technique de plusieurs pays occidentaux dont l'objectif serait de protéger le Sahara dit utile. Il s'agit là du premier tournant du conflit impliquant la participation directe de grandes puissances alliées du Maroc.

**11 juin 1983**

La résolution AHG / Res.104 est adoptée par la conférence de l'OUA, réunie à Addis Abeba. Elle demande « aux parties en conflit, le royaume du Maroc et le Front Polisario, d'entreprendre des

# Un ministère au service des réfugiés Sahraouis

Monique BARON et Colette BLAIS – ERM Pays de la Loire

155 000 Sahraouis, selon le recensement du Haut Comité aux Réfugiés (HCR) de 1997, vivent, depuis 1976, dans les camps implantés sur la Hamada de Tindouf à l'extrême sud-ouest du Sahara algérien. Le fonctionnement des camps est assuré par un système administratif animé par les responsables politiques et les fonctionnaires de l'État Sahraoui en exil (RASD). Dépendre de l'aide internationale ajoutée à l'incertitude du futur et apporte, par période, ses insuffisances. Ainsi, actuellement, la situation alimentaire s'avère préoccupante du fait de ruptures d'approvisionnement (PAM et Union Européenne) en denrées de base, comme les lentilles, les pâtes, le riz principalement et bientôt le lait. L'administration de la RASD organisée en ministères et en directions régionales pour l'éducation, la santé, le transport... permet à la population de participer à la gestion de l'aide internationale.



## La politique nationale dans le domaine de la santé

En dehors du fait de lutter pour leur droit à l'autodétermination et de recouvrer leur territoire, les préoccupations principales des Sahraouis sont de construire leur avenir et de maintenir son capital santé grâce à l'éducation de leurs enfants, la formation professionnelle de leurs jeunes adultes, l'efficacité de leurs structures de Santé. **Durant toute cette période d'exil, ils ont organisé le secteur de la Santé, avec pour priorité la couverture des besoins, au niveau de l'assistance primaire et de la prévention (la santé de la mère et de l'enfant, les vaccinations, la lutte contre l'anémie et la malnutrition, la surveillance des maladies chroniques : l'hypertension artérielle et le diabète, les soins dentaires).**

Pour ce faire, le ministère s'efforce de proposer à la population des structures de santé animées par des professionnels qualifiés, en formant des médecins (généralistes et spécialistes), en formant un personnel infirmier en soins généraux ou spécialisés (sages femmes). Le ministère organise des sessions de formation continue du personnel avec l'aide de la solidarité internationale. Il pallie le manque d'encadrement spécialisé par l'accueil des commissions étrangères (ORL, Urologie, Ophtalmologie, Orthopédie, Médecine Interne...). Ils se dotent d'équipements pour faciliter le diagnostic (radio, laboratoire...), le suivi des patients et aussi de moyens favorisant leur rétablissement (pharmacie, complément alimentaire, appareillage, etc.). La situation de réfugiés dépendants de l'aide internationale, les conditions de vie très difficiles sur la hamada, rendent aléatoires les réponses à apporter aux problèmes de santé rencontrés par les Sahraouis. La relative irrégularité des apports alimentaires influant sur leur équilibre nutritionnel accentue très souvent la vulnérabilité des personnes âgées et des enfants. **Le Ministère de la Santé Publique Sahraouie gère et supervise quatre Hôpitaux centraux (Deux en soins médico-chirurgicaux et spécialités, un centre de tuberculeux, un centre de rééducation, un centre de psychiatrie), quatre Hôpitaux régionaux (médecine, gynécologie et pédiatrie), vingt-cinq dispensaires.** Des consultations médicales sont organisées dans les hôpitaux et dans chaque dispensaire. D'autres plus spécialisées ont lieu lors de la venue des commissions médicales ou chirurgicales étrangères.

**Près de 1000 personnes travaillent au niveau des structures de Santé dont l'équipement dépend uniquement de l'aide internationale.** Ces personnels sont bénévoles et n'ont pas tous reçu une formation. Cependant, ils ont acquis par l'expérience des compétences professionnelles efficaces, comme infirmiers, sages femmes ou auxiliaires de santé. Freinés par un faible niveau scolaire, ils ne peuvent bénéficier d'un apport de connaissances théoriques qui les rendraient encore plus performants.

## Coopération santé ONG et ministère de la santé La formation infirmière / Enfants Réfugiés du Monde

En 1992, les autorités sahraouies ont demandé à Enfants Réfugiés du Monde de les aider à mettre en place une école de formation d'infirmier. Jusqu'en mai 2005, ERM a soutenu cette école en fournissant les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement. Son équipe pédagogique et technique a aidé l'équipe enseignante à construire son programme de formation, à utiliser les méthodes pédagogiques adaptées à cette formation, à définir les outils d'évaluation de la formation théorique et pratique, à gérer les moyens matériels mis à sa disposition pour le fonctionnement de l'école et à devenir autonome dans sa mission de formateur de professionnels de la santé.

Après une sélection, la formation s'étale sur trois années à temps complet. Elle comprend un enseignement théorique et pratique, des temps de stage hospitalier ou dans les dispensaires, un système d'évaluation continue, des examens de passage dans le cours supérieur. À la fin des trois années, des épreuves théoriques et pratiques, la soutenance d'un travail écrit de fin d'étude autour d'un sujet infirmier, sanctionnent la formation. Les étudiants, ayant obtenu la moyenne à ces épreuves, sont déclarés infirmiers diplômés de l'État sahraoui. Un registre ministériel folioté, répertoriant chaque nouveau diplômé, est tenu très rigoureusement par la direction de l'École d'Infirmières. Le diplôme d'État infirmier fut le premier et l'unique diplôme d'État professionnel de la RASD. Depuis 2003, il y en existe un deuxième : le diplôme d'État de sage-femme. **Depuis l'ouverture de l'école d'infirmier, il est sorti 104 diplômés d'État d'infirmier.**

La profession d'infirmière est maintenant une réalité qui demande encore à s'organiser sur le plan juridique. Nous en avons beaucoup discuté avec Omar Mansour. Avant de quitter le Ministère de la Santé, il était tout à fait prêt à nous aider à organiser des groupes de travail pour légiférer la profession d'infirmière : définition, champs de compétences, éthique... Ce travail apporterait beaucoup à l'efficacité des équipes de soignants dans les différentes structures de santé existant dans les camps. Il définirait les domaines de responsabilités de chaque membre professionnel de l'équipe : le médecin, l'infirmière, l'auxiliaire de santé, la sage-femme... Pour l'instant, les priorités s'orientent vers la formation des personnels en général, et pas spécialement de façon académique. Il nous est demandé par exemple de nous préoccuper de la formation des infirmiers chefs des hôpitaux ou des dispensaires. De leur côté, les enseignants de l'école d'infirmières réclament un diplôme de cadre infirmier enseignant sanctionnant la formation pédagogique que nous leur avons dispensée.



En 2005, ERM s'est retirée des camps par manque de moyens. L'équipe pédagogique responsable du soutien à l'école d'infirmier a décidé de poursuivre les formations. À travers l'association Enfants Réfugiés du Monde – Pays de la Loire, ces formatrices ont cherché de nouvelles ressources. La formation infirmière est continuée par une association espagnole de Vitoria et ERM Pays de la Loire continue la formation sage-femme au moins pour l'année 2006. L'Association est soutenue par la Mairie de Rezé, par le Conseil Régional des Pays de la Loire, par le HCR et par la Fondation Grace de Monaco. En dépit de leur volonté de gérer eux-mêmes leurs affaires les Sahraouis du fait de l'exil et de l'absence de ressources ne peuvent pérenniser leurs équipements et la gestion des personnels sans l'aide internationale.

*« négociations directes en vue de parvenir à un cessez-le-feu, pour créer les conditions nécessaires à un référendum équitable et pacifique pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, sous les auspices de l'OUA et des Nations Unies ».*

**11 et 12 novembre 1984**

Lors du sommet de l'OUA à Addis Abeba, la RASD est invitée à siéger officiellement en tant qu'État membre. Le Maroc proteste en se retirant de OUA.

**20 mars 1986**

Le Secrétaire Général de l'ONU propose ses « bons offices ».

**16 février 1986 au 16 avril 1987**

Construction du sixième et dernier mur de défense marocain au Sahara occidental. Il atteint la côte atlantique. Le Sahara est désormais séparé en deux parties inégales, la plus prospère et la plus étendue étant placée sous occupation militaire marocaine.

**20 novembre au 9 décembre 1987**

Une mission technique de l'ONU se rend au Sahara pour évaluer la situation.

**2 décembre 1985**

L'assemblée générale des Nations Unies invite le Président de l'OUA et le Secrétaire Général des Nations Unies « à exercer tous les efforts afin de persuader les deux parties en conflit, de négocier les termes du cessez-le-feu et les modalités de l'organisation du référendum ».

**11 août 1988**

Le Secrétaire Général de l'ONU, Javier Pérez de Cuellar et l'envoyé spécial du Président de l'OUA, le Ministre malien des affaires étrangères, présentent au Ministère des affaires étrangères du Maroc et au Front Polisario une proposition de paix appelée « propositions de règlement ». Un cadre est donné : cessez-le-feu, établissement du corps électoral, amnistie, retour des réfugiés, campagne électorale, tenue du référendum.

**30 août 1988**

Les deux parties acceptent ces propositions.

**20 septembre 1988**

Le Conseil de Sécurité prend note de l'accord de principe des parties et autorise le Secrétaire Général à nommer un représentant spécial pour le Sahara occidental.

**19 octobre 1988**

Hassan II reçoit à Marrakech une délégation de haut rang du Front Polisario. Le roi en informe les dirigeants des partis politiques marocains.

**19 janvier 1990**

Hector Gros Espiell sera le premier représentant spécial à démissionner sans avoir pu faire avancer le dossier. Il est remplacé par Johannes Manz (Suisse).

**18 juin 1990**

Le Secrétaire Général soumet un rapport contenant les propositions ayant reçu un accord de principe des parties le 30 août 1988. Le document prévoit l'organisation d'un référendum sous la conduite exclusive des Nations Unies, devant permettre au peuple sahraoui de choisir, sans contraintes militaire ou administrative, entre l'indépendance et l'intégration au Maroc.

**27 juin 1990**

Le rapport du Secrétaire Général est approuvé par le Conseil de Sécurité (résolution 658).

**19 avril 1991**

Le rapport du Secrétaire Général recommande de décider de créer la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Sous la direction du représentant spécial (Johannes Manz), elle sera composée d'un bureau du représentant, d'une unité civile, d'une unité de sécurité et d'une unité militaire. Une commission d'identification devra identifier les personnes habilitées à voter, délivrer les cartes d'électeurs, établir et organiser les procédures de recours.

**29 avril 1991**

Le Conseil de Sécurité approuve le rapport et décide de la création de la MINURSO (Résolution 690).

**24 mai 1991 au 6 septembre 1991**

Tout paraît se dérouler comme prévu. Le Président de la commission d'identification, Macaire Pédanou (Togo), entre en fonction. Elle effectue la révision de la liste des personnes recensées en 1974 (référendum espagnol) sur la base des informations fournies par les deux parties.

**6 septembre 1991**

Entrée en vigueur du cessez-le-feu. Les observateurs chargés de le faire respecter sont mis en place.

**8 novembre 1991**

Le règlement général, régissant l'organisation et le contrôle du référendum au Sahara occidental, est promulgué par le Secrétaire Général des Nations Unies. Fait exceptionnel, le Secrétaire Général, Javier de Cuéllar refuse les recommandations établies par la Commission d'identification du corps électoral. Ces recommandations correspondaient point par point aux décisions de l'OUA et de l'assemblée générale de l'ONU puisqu'elles préconisaient de s'en tenir exclusivement au référendum espagnol. Elles étaient jugées par le Maroc contraire à ses intérêts.

**19 décembre 1991**

Le rapport du Secrétaire Général au Conseil de Sécurité définit les critères d'admissibilité de participation au référendum dont trois sont nouveaux :

**1.** « *Il est entendu que les personnes dont les noms figurent sur la liste révisée du recensement de 1974 pourront participer au référendum* ».

**2.** « *Il est entendu que, sur présentation d'une demande individuelle, les personnes qui résidaient dans le territoire comme membres d'une tribu sahraouie, au moment du recensement de 1974, mais qui n'avaient pas pu être recensées, sont habilitées à voter au même titre que les personnes recensées* ».

**3.** « *Les membres de la famille proche (le père, la mère et les enfants) des Sahraouis répondant aux critères 1. et 2.* ».

**4.** « *Lorsque l'intéressé est de père sahraoui né dans le territoire* ».

**5.** « *Un membre d'une tribu sahraouie appartenant au territoire a le droit de participer au référendum s'il a résidé pendant une durée de six années consécutives avant le 1<sup>er</sup> décembre 1974 ou s'il a eu une résidence intermittente d'une durée cumulative de douze ans avant le 1<sup>er</sup> décembre 1974* ».

Les critères **3.**, **4.**, **5.** ont été ajoutés à la demande du Maroc. Dans une note du 28 septembre 1991, adressée à Johannes Manz, Macaire Pédanou, qui présidait la Commission d'identification, avait fait savoir que « *le critère tribal sur lequel les Marocains fondent leur liste additionnelle de votants, n'a pas de lien avec le recensement de 1974 qui est la base établie par le Plan* ». Base conforme au droit onusien de la Cour internationale de justice qui définit un Sahraoui par rapport à des limites géographiques et non par rapport à une tribu.

**31 décembre 1991**

Le Conseil de Sécurité accueille favorablement le rapport du Secrétaire Général.

**1<sup>er</sup> janvier 1992**

La Commission d'identification est suspendue. Le représentant spécial, Johannes Manz, démissionne de ses fonctions au sein de la MINURSO pour protester contre les transferts massifs de populations issues du Maroc en direction du Sahara occidental. Il les qualifie de seconde marche verte.

**28 février 1992**

Le nouveau Secrétaire Général de l'ONU Boutros Boutros Ghali, soumettra au Conseil de Sécurité un rapport dans lequel il envisage d'emblée, au cas où il ne serait pas possible de parvenir à un accord sur les modalités d'application du plan de paix, d'explorer d'autres approches pour l'ensemble de la question. Dès sa nomination, il prend partie pour les positions marocaines en observant une distance certaine avec le plan de paix.

**2 mars 1993**

Le Conseil de Sécurité invite le Secrétaire Général à entreprendre les préparatifs pour l'organisation du référendum en commençant par les listes mises à jour du recensement de 1974.

# Les jumelages avec les villes européennes piliers de la solidarité

## Le Mans/ Haouza pionnières des villes jumelées

**Dominique Niederkorn,**  
adjointe au Maire du Mans chargée des relations internationales

**En 1982, Le Mans est la première ville d'Europe à se jumeler avec un camp de réfugiés Sahraouis : Haouza. 24 ans donc d'échanges, de rencontres et de liens avec une population qui vit dans les dures conditions de l'exil et l'incertitude de son avenir ; mais une population soudée dans l'espoir de retrouver, grâce à son combat et au soutien de la Communauté Internationale, la maîtrise de son destin et la plénitude de ses droits.**

En 24 ans Le Mans a reçu en vacances des centaines de jeunes enfants Sahraouis qui viennent ici passer un mois d'été. Depuis l'année dernière ils sont accueillis dans des familles avant de rejoindre leurs camarades dans un centre de vacances de la ville sur l'Atlantique. Cette présence enfantine si vivante est l'occasion de riches échanges dont les familles accueillantes se sont félicitées. C'est aussi l'occasion de faire un bilan médical et de faire connaître à ces jeunes du désert une vie qui leur est si étrangère. Nous avons reçu plusieurs délégations d'Haouza et des autorités sahraouies en exil, ainsi que la visite régulière des représentants du Front Polisario. Des délégations du Mans se sont plusieurs fois rendues en visite dans les campements Sahraouis et l'année dernière Le Maire du Mans Jean-Claude Boulard a pu, lors d'un voyage, y rencontrer la population mais aussi toutes les autorités et organisations qui œuvrent sur le terrain. Nous avons pu y constater la cohésion et la détermination de ce peuple qui fait de gros efforts d'éducation et de formation et accorde aux femmes une place essentielle pour organiser la vie collective dans les conditions difficiles des camps.

**Ce jumelage est pour nous l'occasion de manifester notre solidarité avec un peuple qui subit depuis des décennies l'injustice de l'histoire à travers la colonisation, le combat pour l'indépendance, l'occupation militaire de son voisin et fait valoir douloureusement son droit à l'autodétermination.** Le Mans, qui abrite une population d'origine marocaine, se propose d'être un lieu de rencontres et d'échanges. Ces deux populations ont tout intérêt à la résolution d'un conflit qui a coûté si cher aux deux parties. **Une solution équitable respectant le droit des peuples permettrait d'établir une coopération profitable à tous dans la région.** Il faut commencer par en discuter. Le Mans, à son niveau, propose son aide.



## Jumelage Gonfreville l'Orcher et J'Réfia De l'amitié au combat, il n'y a qu'un pas

Jean Paul Lecoq

Maire de Gonfreville l'Orcher et Vice-président de la Région Haute Normandie

En 1992, la première rencontre entre Marcel Le mignot alors Maire de Gonfreville l'Orcher et un jeune sahraoui aurait pu n'être qu'éphémère. Depuis, c'est toute une ville qui se sent concernée par la vie du peuple sahraoui, son histoire et les difficultés endurées pour gagner la paix, la liberté et l'indépendance. Le jumelage entre Gonfreville l'Orcher et J'Réfia a été signé le 16 décembre 1993 et a ouvert la voie à des relations solidaires et politiques très actives.

Tout d'abord, l'intervention active du comité de Jumelage et d'échanges internationaux présidé par Serge Lebret a été essentielle pour la solidarité avec l'accueil annuel d'un groupe d'enfants dans des familles gonfrevillaises. La cause humanitaire s'est enrichie et élargie au fil des années à d'autres actions de soutien : envois de matériel, aide à l'équipement, réalisations ou encore depuis 2005 mise en culture de jardins maraîchers coopératifs. Plus largement, c'est un soutien politique pour le droit au référendum qui s'est engagé de façons multiples lors de manifestations, débats rencontrés.

C'est toujours avec détermination que j'ai pu demander au gouvernement français d'agir pour le respect du droit international au Sahara occidental. En tant que maire d'une «commune pour la paix», j'ai pu aussi intervenir auprès de l'ONU.

En résumé, nos liens solides d'amitié et de fraternité dureront à jamais. Mais personne ici n'oublie que la mobilisation internationale demeure essentielle pour qu'enfin le peuple sahraoui puisse s'exprimer comme le prévoit le droit international.

## Farsia et Geel, jumelage belgo-sahraoui depuis 1994



L'histoire commence en 1993, quand un groupe de 12 jeunes étudiants (15-17 ans) prépare un autobus et une camionnette, remplis de matériel, pour se rendre aux campements des réfugiés sahraouis. Après huit mois de préparation, ils prennent la route, partant de Geel (à 45 km d'Anvers) vers Marseille, traversent la Méditerranée jusqu'à Alger et de là poursuivent leur route jusqu'à Tindouf et Rabuni. Cette aventure est suivie de la découverte du peuple sahraoui, surtout de la jeunesse : sa lutte, sa richesse culturelle, sa société...

La jeunesse de Geel invite la jeunesse sahraouie en Belgique. Cela se réalise au printemps 1994 et, à cette occasion, les deux groupes de jeunes demandent au conseil communal de Geel de pouvoir s'y exprimer lors de

la réunion mensuelle. La demande est simple et claire : un jumelage entre Geel et Farsia (Smara). Le conseil communal prend position en faveur d'un jumelage, et en avril 1996, le contrat de jumelage est officiellement signé à Smara. Depuis lors, une dynamique assez particulière s'est maintenue : ce jumelage a été demandé par les jeunes et jusqu'à ce jour, bien qu'une nouvelle génération de jeunes hommes et femmes soit arrivée, il continue à être porté par eux ; et... la politique, la communauté de Geel, suit.

Au niveau des activités, deux axes émergent. D'un côté, un appui à l'organisation nationale de la jeunesse sahraouie : visites d'échange, participation au forum éducation de l'UJSARIO, construction, équipement et fonctionnement d'un centre de jeunes à Farsia... D'autre part, une participation croissante au travail de solidarité avec le peuple sahraoui en général et au travail de plaidoyer : à Genève pour la commission des droits de l'homme, à Strasbourg au parlement européen, à New York à la IV<sup>e</sup> Commission de l'ONU, aux réunions de l'EUCOCO...

La ville de Geel donne un appui moral et financier aux activités des jeunes, mais participe, elle aussi, aux actions de solidarité et de plaidoyer politique et humanitaire. Ce jumelage est assez original, selon nos partenaires sahraouis. La solidarité incontestable des jeunes et de la ville de Geel se traduit de manière différente selon les intérêts et les capacités, créant une dynamique très constructive !

22 avril 1993

Rétablissement par le Secrétaire Général de l'ONU de la Commission d'identification et nomination d'Erik Jensen (Malaisie) comme nouveau Président.

10 mars 1994

Le Secrétaire Général propose trois options :

1. Les Nations Unies organisent le référendum en décembre 1994, indépendamment de la coopération de l'une ou l'autre des parties.
2. La Commission d'identification continue ses travaux durant une période déterminée. Entre-temps, l'ONU poursuit ses efforts visant à obtenir la coopération des deux parties sur la base de la proposition de compromis du Secrétaire Général. À la fin de la période prescrite, le Conseil de Sécurité examinera les progrès accomplis et décidera de la marche à suivre pour que l'ONU mène à bien son mandat concernant le Sahara occidental.
3. Le Conseil de Sécurité conclurait que la coopération des deux parties, pour l'achèvement du processus d'enregistrement et d'identification, ne peut être obtenue... et déciderait de mettre progressivement fin à l'opération de la MINURSO, tout en conservant une présence militaire réduite de l'ONU, afin d'encourager le respect du cessez-le-feu.

29 mars 1994

Le Conseil de Sécurité donne son accord à la ligne d'action du point 2. et se limite à cette dernière en demandant le respect du calendrier (Résolution 907).

15 octobre 1994

Clôture des inscriptions mais, lors de la deuxième quinzaine d'octobre, la Commission croule sous les demandes d'inscription d'origine marocaine. Cette technique sera employée tout au long de l'interminable période d'identification pour entraver le travail de la MINURSO.

14 décembre 1994

Le rapport du Secrétaire Général est optimiste. Il juge que « la volonté de progresser existe » et demande en conséquence au Conseil de Sécurité d'étoffer les ressources en personnel de la MINURSO afin de faire face au grand nombre de demandes.

16 décembre 1995

En raison de multiples incidents et des pressions marocaines pour faire inscrire des personnes n'appartenant pas au territoire, le processus d'identification sur le terrain est suspendu.

8 mai 1996

Le Secrétaire Général constatant la difficulté de reprendre et d'achever le processus d'identification dans un délai prévisible, recommande la suspension officielle du processus et la réduction des effectifs de la composante militaire de 20 %... et propose le maintien d'un bureau politique dirigé par son représentant spécial par intérim et comprenant un petit nombre d'agents à El Ayoun et Tindouf. Dès juillet 1996, les archives de l'identification sont transférées à Genève.

1<sup>er</sup> janvier 1997

Un nouveau Secrétaire Général est élu à la tête des Nations Unies, Kofi Annan.

27 février 1997

Kofi Annan pose trois questions au Conseil de Sécurité :

1. Le plan de règlement peut-il être mis en œuvre sous sa forme actuelle ?
2. Si non, des ajustements au plan de règlement, acceptables pour les deux parties, pourraient-ils être mis en œuvre ?
3. Si non, existe-t-il d'autres voies par lesquelles la communauté internationale pourrait aider les parties à résoudre leur conflit ?

17 mars 1997

Kofi Annan choisit un envoyé spécial personnel ayant une envergure internationale en la personne de James Baker, ancien secrétaire d'État américain aux affaires étrangères. Il aura la possibilité de travailler avec tout le dispositif des Nations Unies (représentant spécial du Secrétaire Général, représentant

Paul Balta était correspondant du quotidien Le Monde à Alger à la fin des années soixante-dix. Il fut l'un des rares journalistes à assister à la proclamation de la RASD, le 27 février 1976. «À l'époque, personne n'y connaissait rien aux Sahraouis. «On» savait que les Algériens leur avaient ouvert leur territoire, mais rien de plus. La première fois que je les ai rencontrés, c'était en mai 1975, lors de la première visite de l'ONU à El Ayoun. Lors de cette visite, dans la nuit du 30 au 31 mai 1975, on était un petit groupe et on nous a fait entrer dans un hangar. C'est là que se trouvait El Ouali. Les jours précédents, sur les pistes, on avait remarqué que les Sahraouis s'inclinaient devant un jeune homme, mais on ne savait pas qui il était. D'habitude, les chefs sont plus âgés. Là, on avait affaire à un bel homme d'une trentaine d'années, très jeune et pourtant c'était un vrai chef».

## Le Monde, 29 février-1<sup>er</sup> mars 1976 LA CRÉATION DE LA RASD A ÉTÉ ANNONCÉE DANS LA NUIT EN PLEIN DÉSERT

De notre envoyé spécial Paul Balta

Bir-Lahlou. C'est en plein désert, dans la nuit du vendredi au samedi 28 février, que le Front Polisario a proclamé la naissance de la République arabe sahraouie démocratique. La cérémonie s'est déroulée en présence de quelques milliers de Sahraouis et d'une quarantaine de journalistes.

Les correspondants de la presse internationale accrédités à Alger, les envoyés spéciaux des journaux français qui ont «couvert» la visite de M. Mitterrand en Algérie et les journalistes algériens avaient été informés vendredi, peu avant midi, qu'un avion spécial «les emmènerait dans le Sud pour un événement important». Aucune autre explication n'était donnée.

Arrivés à Tindouf vers 18 heures, nous étions conduits peu après au petit hôpital de la ville pour voir une vingtaine de blessés sahraouis qui venaient d'y être transportés. Le spectacle était insoutenable : des petits enfants et des femmes affreusement mutilés et brûlés au napalm. Ici, un enfant de huit ans pleure, le bras amputé ; à côté, un autre, âgé de trois ans, hurle de douleur, la peau brûlée laisse apparaître la boîte crânienne. Plus loin, deux femmes... L'une d'elles, l'épaule mise à vif par le napalm trouve la force de raconter ce qui s'est passé : depuis le 22 février, les avions marocains attaquent systématiquement les camps de réfugiés civils dans la région de Guelta Zemmour et Oum Dreiga. Ils commencent par lancer du napalm pour obliger les gens à s'enfuir, puis ils les mitraillent.

Le médecin chef de l'hôpital montre les plaies purulentes qui viennent d'être désinfectées et explique : « Cela est dû au fait que les blessés se trouvaient à plus de mille kilomètres d'ici. Ils n'ont pu recevoir les premiers soins avant leur arrivée à Tindouf, trois ou quatre jours après les bombardements».

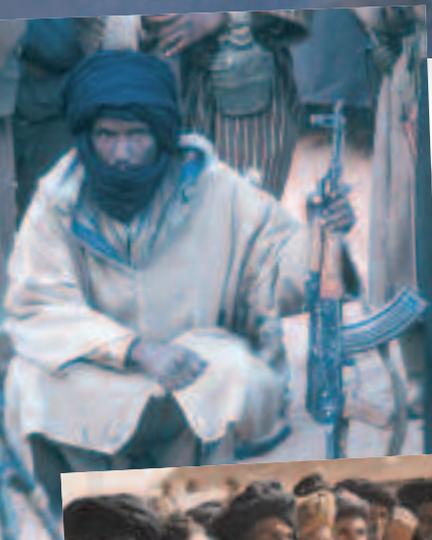
À 21 heures, un long convoi de Land-Rover et de Toyota se forme et prend la direction du Sahara occidental. Après avoir roulé pendant plus de deux heures, nous traversons un grand campement et brusquement... quelque trois mille femmes et enfants forment un large cercle autour d'un mât au pied duquel une unité de maquisards présentera les honneurs quand le drapeau du Front Polisario sera hissé. À côté, des tentes d'honneur décorées aux couleurs du Polisario.

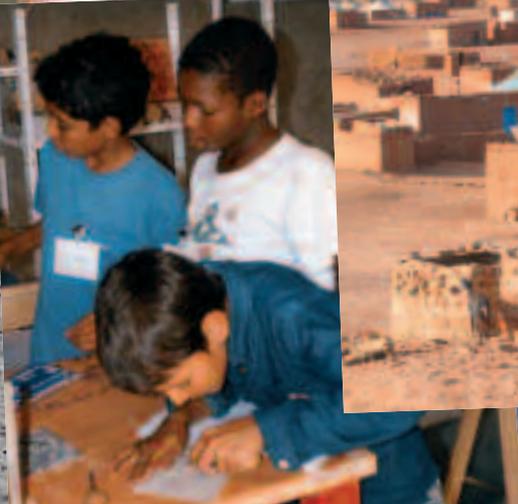
À 0 heures, M. Ould Ziou, président du Conseil national provisoire sahraoui, entouré des quarante membres de cette assemblée, et M. Mahjoub Laroussi, Secrétaire général adjoint du Front Polisario, qu'entourent d'autres dirigeants, s'avancent au milieu du cercle pour lire en arabe avec solennité la proclamation d'indépendance. Chaque phrase est ensuite traduite en français et en espagnol. Les femmes lancent des youyous de joie. Tout le monde chante l'hymne sahraoui tandis que des fusées sont lancées dans le ciel en guise de feu d'artifice et que des rafales de mitraillettes sont tirées comme dans les fantasias. Il règne une atmosphère de fête.

M. Sayid El Ouali, Secrétaire général du Front Polisario, regarde la scène, ému et souriant. Il demeure le principal responsable du Front Polisario, M. Laroussi assurant l'intérim quand il se trouve dans la zone de combats.

Au cours d'une conférence de presse tenue sous une tente éclairée de quelques lampes tempêtes, M. El Ouali explique : « La décision qui vient d'être prise exprime la volonté de notre peuple et elle est conforme à la Charte de l'ONU, à celle de l'OUA et à celle de la Ligue arabe ». Il affirme que le peuple sahraoui s'est autodéterminé dans la guerre. Le fait est que d'après le dernier décompte précis effectué par les membres de la Croix-Rouge qui sont sur place, quarante-cinq mille réfugiés se trouvent actuellement en territoire algérien, et vingt mille autres au Sahara qui, si la situation se détériorait gravement, seraient prêts à franchir la frontière pour se mettre à l'abri des bombardements.

M. El Ouali indique que la jeune république disposera de différentes institutions : un Conseil de la révolution, un Conseil de gouvernement et un Conseil national qui aura des fonctions législatives. À 3 heures du matin, les femmes et les enfants regagnent leurs tentes. Les maquisards s'enfoncent dans le désert tandis que nous reprenons la direction de Tindouf. La fête aura duré trois heures, la guerre reprend ses droits.





adjoint, Président de la Commission d'identification). James Baker investira beaucoup d'énergie, des trésors de diplomatie auprès des parties pour essayer de trouver les compromis nécessaires. Des réunions auront lieu à Londres (11 et 12 juin 1997), à Lisbonne (23 et 24 juin 1997).

Ces premières réunions aboutirent à l'acceptation par les deux parties d'une proposition de compromis sur l'identification des votants, le rapatriement des réfugiés et le cantonnement des troupes marocaines. Une nouvelle négociation directe entre délégations marocaine et sahraouie aura lieu au Portugal (29 août 1997). Après trois nouveaux jours de négociations entre le Maroc et le Front Polisario à Houston (USA), James Baker annonce que les parties ont adopté un accord sur «*le code de bonne conduite*» à observer lors du référendum d'autodétermination. Par cet accord, les deux parties reconnaissent l'autorité de l'ONU pendant toute la période de transition nécessaire à l'organisation d'un référendum transparent, libre et équitable. Elles ont complété leur accord sur l'identification des votants, le cantonnement des forces militaires respectives, la libération des prisonniers et des détenus politiques et le rapatriement des réfugiés. Dans sa conférence de presse à Houston, James Baker a déclaré «*selon mon estimation, pour le chiffre de l'électorat, nous atteindrons un total de 80 000 électeurs*».

**20 octobre 1997**

Le Conseil de Sécurité renforce la MINURSO, dont le mandat est prorogé jusqu'au 20 avril 1998, afin de lui permettre de reprendre le processus d'identification, après deux ans d'interruption.

**18 septembre 1998**

Le Conseil de Sécurité proroge le mandat de la MINURSO jusqu'au 31 octobre 1998. De nouveaux obstacles sont intervenus à propos de membres de groupes se trouvant occasionnellement dans la région, qui n'avaient pas été inclus dans le recensement de 1974. Ils sont désignés par des lettres et des chiffres et sont dénommés groupes tribaux. La MINURSO, comme dans les premiers temps de son installation, rencontre beaucoup d'entraves de la part des occupants marocains. Il faudra même une résolution du Conseil de Sécurité pour demander la levée des restrictions imposées aux avions de la MINURSO.

**26 octobre 1998**

Le Secrétaire Général propose l'identification des groupes contestés souhaitant se présenter individuellement, l'examen en même temps des procédures de recours et propose une nouvelle date de référendum, décembre 1999. Les autorités marocaines expriment des réticences à une organisation simultanée des procédures de recours et d'identification. Elles s'opposent à la publication des listes provisoires d'électeurs potentiels car elles craignent les réactions négatives des populations (les réactions redoutées sont celles du monde politique marocain). La Commission d'identification ne publie pas, comme initialement prévu, la liste provisoire des électeurs le 1<sup>er</sup> décembre 1998.

**17 décembre 1998**

Le Conseil de Sécurité décide de proroger le mandat de la MINURSO jusqu'au 31 janvier 1999. Le Conseil exhorte le gouvernement marocain à officialiser la présence du Haut-commissariat aux réfugiés dans le territoire et à signer l'accord concernant le statut des forces. Les autorités marocaines vont s'efforcer par tous les moyens d'empêcher la détermination du corps électoral tout en faisant semblant de coopérer avec les responsables onusiens.

**15 juillet 1999**

La MINURSO, malgré l'opposition marocaine, publie une première liste des personnes habilitées à voter : 84 251 personnes sur 147 249 entendues par la Commission d'identification du 28 août 1994 au 3 septembre 1998. Une pluie de recours, venant de la partie marocaine est aussitôt envoyée. Le Maroc emploie la stratégie des recours pour enrayer le processus d'identification.

**23 juillet 1999**

Hassan II meurt et son fils, Mohamed VI, est intronisé.

# Territoires occupés : Les Sahraouis en lutte pour leur droit à l'indépendance

La rédaction de Sahara Info a décidé à l'occasion de ce numéro spécial sur les 30 ans de la RASD de revenir sur la lutte des Sahraouis dans les territoires occupés. Après un point historique, deux journalistes qui ont visité ces territoires, nous ferons vivre la lutte quotidienne des Sahraouis (manifestations, sit-in, grèves de la faim, soutiens aux prisonniers...), la répression marocaine (violence des forces de sécurité, tortures...), et une justice qui n'est plus qu'un simulacre.

## Disparitions et années de plomb au Sahara occidental

Plus de 900 personnes ont disparu entre 1976 et 1988, simples civils, militants du Front Polisario, qui ont croupi dans les bagnes de Hassan II comme leurs frères marocains militants politiques ou syndicaux, militaires en rupture de ban... En dépit des obstacles, de la fermeture du territoire, du silence imposé par le pouvoir marocain sur ces disparitions, l'AFAPREDESA (association des familles de disparus et de prisonniers sahraouis) a peu à peu dans les années quatre-vingt-dix levé le voile, recherché les noms des disparus, établi des listes afin de retrouver les leurs. En relation avec les associations des droits de l'homme et des comités européens, l'AFAPREDESA a mené une campagne de parrainages pour alerter journalistes, personnalités politiques... La mort de Hassan II en 1999, le départ de Basri n'ont rien réglé mais ont permis quelques brèches. Les manifestations de 1999 à El Ayoun, avaient d'abord un caractère social. Durement réprimées, elles ont pourtant permis aux Sahraouis de prendre conscience de leur force, de développer leur capacité à s'organiser, à défendre leurs droits face au Maghzen. Le Forum Vérité Justice a ainsi créé en 1999 une section Sahara, dissoute deux ans plus tard. Plusieurs associations de victimes ont depuis été créées et sont aujourd'hui leaders du soulèvement populaire sahraoui.

## Peur et silence à El Ayoun

Gaël Lombart et Julie Pichot

Article (extraits) paru dans *Le monde diplomatique* janvier 2006

Étrange atmosphère que celle d'El Ayoun, chef-lieu de la province du même nom à 550 km au sud d'Agadir. Les véhicules de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) parcourent ses avenues calmes et se garent en ligne sur les parkings d'hôtels quatre étoiles<sup>(1)</sup>. Poussiéreuse, aux confins du désert, la blonde cité coloniale fondée par les Espagnols paraît comme immobile. Depuis 1976, année où le Maroc a pris possession de cette ville d'environ deux cent mille habitants<sup>(2)</sup>, Sahraouis et Marocains cohabitent, la malffa et la deraa, tenues traditionnelles sahraouies respectivement portées par la femme et l'homme, croisant les hidjabs et les jeans. La coexistence pacifique des populations ferait presque oublier que, depuis mai 2005, des indépendantistes manifestent plusieurs fois par semaine pour réclamer la sécession d'avec le Maroc.

**Les événements ont pris une tournure tragique le 30 octobre dernier : lors d'un défilé, le jeune Hamdi Lambarki est violemment battu par onze agents du Groupe urbain de sécurité (GUS) ; il décédera quelques heures plus tard à l'hôpital de Belmehdi.** La situation devient rapidement explosive. Les forces de l'ordre s'en prennent alors aux principaux responsables séparatistes. M. Brahim Dahane, président de l'Association sahraouie des victimes des violations graves des droits de l'homme commises par l'État marocain, est arrêté en fin d'après-midi, devant la maison de la victime où se recueillaient des militants. Il est conduit au centre pénitentiaire d'El Ayoun, la Carcel Negra («*prison noire*»)<sup>(3)</sup>, où il attend d'être jugé.(...)

### Brahim Dahane, 40 ans, président de l'Ass. sahraouie des victimes des violations graves des droits de l'homme commises par l'État marocain.

Né en 1966, Brahim Dahane est un ancien disparu. Il a été emprisonné en 1987, alors qu'il participait aux manifestations organisées dans les zones occupées à l'occasion de la visite de l'ONU préparatoire au référendum. Lorsque les Marocains le libèrent, en 1991, il commence à militer pour les droits de l'homme en zone occupée et met sur pied le comité des anciens disparus. En mai 2005, juste avant le début des premières grandes manifestations de El Ayoun, il crée l'Association sahraouie des victimes des violations graves des droits de l'homme commises par l'État marocain – association que, à cette date, les autorités marocaines ne reconnaissent toujours pas. Il a de nouveau été arrêté dans la nuit du 30 octobre 2005 – lors de la mort du jeune Hamdi Lambarki. Aujourd'hui, il est incarcéré dans la Carcel Negra, toujours en attente de jugement.

**Pendant trente ans, la répression et la peur ont entretenu le silence à El Ayoun. C'est dans ce climat que des troubles sont apparus, le 21 mai 2005.** Ce jour-là, M. Sidi Ahmed Ould Haddi est transféré de sa cellule de la Carcel Negra vers Ait Melloul, près d'Agadir. Arrêté en 2003, notamment pour insultes envers le roi, **ce Sahraoui surnommé Al-Kinane** («l'homme qui mord» en hassani, dialecte ancestral du Sahara) **demande quelques mois plus tard à être déchu de la nationalité marocaine.** Le jour du transfert, sa famille organise un sit-in devant le centre de détention d'El Ayoun. Des heurts de produisent entre les forces de l'ordre et les dizaines de militants présents. Les premiers d'une longue série.

Cheville ouvrière de l'association de M. Dahane, M<sup>me</sup> El-Ghalia Djimi filme ces affrontements. «Une dizaine de policiers se sont jetés sur moi et m'ont confisqué la caméra en me piétinant les poignets violemment» raconte-t-elle. S'ensuit un dialogue virulent avec le commissaire principal, d'ordinaire pourtant «respectueux». Il m'a dit: «Écoutez, El-Ghalia, ceux parmi nous [les autorités marocaines] que vous pensez connaître, oubliez-les. Désormais, vous n'aurez que la violence et la violence pour toujours. Jusqu'à ce que vos têtes et vos bras ne puissent plus parler de la violation des droits de l'homme dans la région».

### **El-Ghalia Djimi, 40 ans, fondatrice de l'Ass. des familles de disparus sahraouis et secrétaire générale de l'association de Brahim Dahane.**

Courageuse et téméraire, El-Ghalia Djimi apparaît comme l'emblème de la femme sahraouie moderne. Elle est fonctionnaire au ministère de l'Agriculture marocain et milite pour le droit sahraoui. Jeune militante, elle a été emprisonnée de 1987 à 1991 dans les geôles marocaines. En 2001, elle crée l'Association des familles de disparus sahraouis en mémoire de sa grand-mère, disparue depuis 1976. Défendant ses principes avec fougue, El-Ghalia Djimi a toujours refusé de travailler avec l'instance Vérité et réconciliation tant qu'elle ne reconnaîtra pas les droits des Sahraouis. En mai dernier, elle a accepté de devenir secrétaire générale de l'association de Brahim Dahane. Sa maison est surveillée en permanence, mais elle continue de recevoir militants et journalistes à domicile. Depuis le début des grandes manifestations de El Ayoun, elle enquête sur chacune des exactions commises par l'armée marocaine.

Entre les 24 et 26 mai, des centaines de Sahraouis se réunissent dans le quartier Maatallah. Expriment naguère des revendications sociales, les slogans de la rue se politisent. Les manifestants clament le droit de leur peuple à choisir son destin. Des pneus flambent et des doigts en V pointent vers le ciel. Les forces de sécurité interpellent plus d'une centaine de personnes. Le 25 au soir, selon l'Association marocaine des droits humains (AMDH) des policiers saccagent des maisons<sup>64</sup>. **Les jours suivants, dans les villes de Smara et Dakhla, des militants arborent les couleurs de la République arabe sahraouie démocratique (RASD). De Rabat à Marrakech, des campus sont investis par des étudiants acquis à la cause des indépendantistes.** Partout, des jets de pierres ponctuent les défilés. Le Font Polisario évoque une Intifada.



Si la plupart des personnes interpellées sont relâchées au bout de quelques heures, une vingtaine est traduite en justice dès le mois de juin. Accusées d'avoir brûlé le drapeau marocain, trois d'entre elles se voient infliger des peines de quinze à vingt ans de prison. Au dire de M. Iguilid Hammoud, président de la section d'El Ayoun de l'AMDH, cette accusation ne repose sur rien: « Depuis le 21 mai, les rassemblements sont filmés à la fois par les autorités et les militants. Cependant, ni la cour ni le procureur n'ont pu donner une seule preuve que le drapeau marocain a été brûlé».(...)

### **Iguilid Hamoudi, 42 ans, président de la section AMDH-Maroc de Laayoune.**

Ce professeur de philosophie fait partie de la dizaine de professeurs sahraouis transférée des zones occupées vers l'intérieur du Maroc. Ces enseignants étaient accusés d'avoir encouragé leurs étudiants à participer aux grandes manifestations qui ont secoué El Ayoun en 1999. En punition, ils ont été mutés à l'intérieur du Maroc. Jugeant ce transfert illégal, Iguilid Hamoudi a refusé de quitter El Ayoun et a cessé d'enseigner. Depuis trois ans, Iguilid hamoudi enquête et publie régulièrement des rapports sur les violations des droits de l'homme en zones occupées. Il est régulièrement arrêté et interrogé de manière musclée, mais il n'est jamais retenu en prison: les autorités marocaines veulent «préserver» l'AMDH et montrer qu'elles font preuve de bonne volonté sur les droits de l'homme.

**22, 27 et 28 septembre 1999**

Des troubles civils graves ont lieu dans le territoire occupé du Sahara que la police marocaine réprime fortement. Il s'ensuit, de la part des forces de police comme des colons, une chasse sanglante à la population sahraouie dans maisons et quartiers, qui crée un climat de grande insécurité. L'unité militaire de la MINURSO n'essaiera pas de s'interposer afin de protéger les Sahraouis car tel n'est pas son mandat.

**6 décembre 1999**

Le rapport du Secrétaire général de l'ONU (S/1999/1219) est soudain très pessimiste.

**17 janvier 2000**

La MINURSO publie la liste des personnes habilitées à voter, appartenant aux groupes tribaux contestés. Sur 51 200 requérants, elle a retenu 2 130 électeurs. Le corps électoral établi par la MINURSO s'élève donc à 86 412 personnes sur un nombre de requérants de 195 589 personnes.

**29 février 2000**

La résolution prend note des inquiétudes du Secrétaire Général à l'endroit du processus et approuve son intention de demander à son envoyé spécial de prendre l'avis des parties. Dans son rapport au Conseil, Kofi Annan a demandé à James Baker «d'étudier les moyens de parvenir à un règlement rapide, durable et concerté de leur différend».

**8 au 11 avril 2000**

James Baker reprend multiplie à nouveau les rencontres dans la région. Le mandat qui lui a été donné signifie, qu'il doit explorer l'éventualité d'une alternative au plan de règlement. Il est accompagné, dans sa tournée, par John R. Bolton, ancien Secrétaire d'État adjoint des États Unis chargé des organisations internationales.

**26 juillet 2000**

Le Conseil invite les parties à «essayer de se mettre d'accord sur un règlement politique mutuellement acceptable» de leur différend.

**28 septembre 2000**

James Baker réunit à nouveau les parties. Le Maroc se ridiculise en faisant une proposition qui est un déni du droit international de l'ONU et de l'OUA, en exprimant sa disponibilité à entamer un dialogue sur la décentralisation.

**19 décembre 2000**

Le Secrétaire Général du Front Polisario est entendu par le Conseil de Sécurité et attire l'attention de ce dernier sur les graves conséquences qu'aurait pour la paix et la sécurité dans la région, l'abandon du plan de règlement.

**20 juin 2001**

Le Secrétaire Général des Nations Unies présente une troisième voie baptisée « Plan Cadre », qui vise à proposer une intégration pure et simple au Maroc, même si elle est évoquée sous les couleurs d'une pseudo-autonomie. Les allées et venues multiples entre diplomatie marocaine, diplomatie française et Secrétariat des Nations Unies, qui ont précédé l'élaboration de ce plan, indiquent certains des artisans de son inspiration.

**29 juin 2001**

Le Conseil de Sécurité reste très prudent par rapport à ce plan. Une bataille de couloirs se poursuit autour du Conseil de Sécurité où, faute de compromis possible, les décisions se limitent à prolonger le mandat de la MINURSO et à rester en attente...

**4 septembre 2001**

Dans une déclaration au journal Le Figaro le souverain affirme «j'ai réglé la question du Sahara occidental qui nous empoisonnait depuis 25 ans... Pour obtenir que les 11 membres du Conseil de Sécurité reconnaissent la légitimité et la souveraineté marocaine du Sahara occidental, nous avons travaillé dur et dans la plus stricte confidentialité pendant 18 mois... Nous acceptons qu'une solution équitable soit trouvée dans le cadre de la souveraineté marocaine».

Le Maroc se sentant encouragé par la résolution de juin 2001, tente le coup de force en signant des accords avec plusieurs sociétés, particulièrement des sociétés pétrolières à qui il délivre des concessions off shore de recherche sur l'ensemble des côtes sahariennes.

9 juillet 2002

La RASD signe à Durban (Afrique du Sud) l'acte constitutif de l'Union Africaine. Elle ratifie également le protocole créant le Parlement Africain.

30 juillet 2002

Tout en réaffirmant la validité du plan de règlement, le Conseil de Sécurité s'y déclare prêt à étudier toute solution assurant l'autodétermination. James Baker fait une nouvelle tournée dans la région en janvier 2003.

3 et 4 février 2003

Mohamed Abdel Aziz (Secrétaire Général du Front Polisario et Président de la RASD) participe au premier sommet extraordinaire de l'Union Africaine à Addis Abeba.

3 au 7 mars 2003

Lors de la réunion du Conseil exécutif de l'Union Africaine à N'Djamena, il est réaffirmé que le plan de règlement onusien, concernant le Sahara occidental, est « l'unique voie de règlement jusqu'ici acceptée par le Maroc et le Front Polisario et grâce à laquelle beaucoup de travail a été accompli par la MINURSO au cours des années passées ».

22 avril 2003

Le Président par intérim de la Commission de l'Union Africaine se rend en République Arabe Sahraouie Démocratique où il affirme la nécessité d'une solution politique permettant au peuple sahraoui « d'exercer son droit à l'autodétermination ». L'Espagne et les États Unis cherchent à aboutir à un compromis autour d'un plan Baker II. S'agissant d'une tentative d'ultime compromis, le Front Polisario, la Mauritanie et l'Algérie firent connaître leur approbation. Le Maroc, quant à lui, est très réticent.

31 juillet 2003

La résolution S/RES/1495 est adoptée à l'unanimité. Elle appuie le plan de paix présenté par le Secrétaire Général et son envoyé spécial pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental « qui constitue une solution politique optimale reposant sur un accord entre les deux parties ».

Ce plan Baker (Baker II), appelé « plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental », propose que le territoire soit géré, après des élections libres et régulières, directement par les Sahraouis pendant une période de quatre ans. Le corps électoral serait celui établi par la MINURSO. Il serait chargé d'élire les membres de l'Autorité du Sahara occidental (ASO), composée d'une assemblée et d'un Président de l'ASO. Pendant cette période, le territoire resterait sous « statut » provisoire marocain. À l'issue des quatre ans, le vote référendaire concernerait autant les citoyens sahraouis que les résidents marocains (établis dans le territoire en fin 1999). Les questions posées lors du référendum seraient : indépendance, intégration ou autonomie sous souveraineté marocaine. Le Maroc a rejeté ce plan qui permettait à tous les résidents marocains (beaucoup plus nombreux que les citoyens sahraouis) de prendre part au référendum car il craignait, malgré cette concession énorme à son endroit, un vote qui lui soit défavorable.

16 octobre 2003

Le Secrétaire Général de l'ONU (Rapport S/2003/1016), Kofi Annan « engage le Maroc à saisir cette occasion et à participer de façon constructive au processus en acceptant le plan et en l'appliquant ».

9 avril 2004

Dans une lettre adressée au Secrétariat Général de l'ONU, le Maroc rompt avec tous les engagements pris les années antérieures devant l'OUA et l'ONU en repoussant le plan de paix. La position officielle précise que « la solution de l'autonomie... exclut par définition la possibilité de l'option d'indépendance qui sera soumise à ladite population. Ainsi, il est hors de question pour le Maroc de s'engager dans des négociations avec quiconque sur son intégrité territoriale ». Cette décision royale entraînera la démission de James Baker.

24 juin 2004

Démission de James Baker. Avant d'officialiser sa démission, James Baker a adressé un long mémorandum pour expliquer sa décision motivée par les multiples blocages conduisant finalement à l'impasse. Ce mémorandum a été adressé aux

**Les efforts du Maroc pour contenir la rébellion ne suffisent pourtant plus. Le 9 août, trente-sept prisonniers d'opinion sahraouis déclenchent une grève de la faim illimitée. Parmi eux, sept militants des droits humains vont incarner cette révolte dans les colonnes de la presse internationale.** Les détenus demandent des procès équitables et revendiquent de meilleures conditions d'emprisonnement. Ils réclament notamment des soins médicaux appropriés « pour traiter les séquelles laissées par les tortures, les maladies et les mauvaises conditions d'hygiène<sup>(5)</sup> ».

Un lieu concentre ces violences : le « point de commandement de la campagne mobile d'intervention » (PCCMI), lieu secret d'El Ayoun où de nombreux Sahraouis ont croupi plusieurs années, yeux bandés et mains liées. C'est là aussi que, en juillet, MM. Brahim Noumria et Houssein Lidri ont été torturés. Transférés ensuite au commissariat, ils y rencontrent M. Fadel Gaoudi, placé en garde à vue. Remis en liberté, celui-ci raconte : « ils ont été suspendus selon la méthode du « poulet grillé ». On leur a ligoté les pieds et les mains et mis une chaise sous le dos. On leur a ensuite versé des produits corrosifs sur le corps ». Incarcérés à Casablanca, MM. Noumria et Lidri feront partie des trente-sept grévistes de la faim. Les prisonniers cesseront de s'alimenter pendant cinquante et un jours. L'un d'entre eux, M. Lehssen Zreignat, libéré provisoirement en raison de son état, témoigne : « Si vous payez 2 500 dirhams [230 euros], ce qui est ici une fortune, vous aurez un demi-mètre pour vous coucher. Ceux qui ne payent pas dorment dans les toilettes, debout ou assis dans une odeur insupportable<sup>(6)</sup> ». Début décembre, le corps de Hamdi Lambarki, victime des manifestations du 30 octobre, n'était toujours pas inhumé, et ne le sera pas, selon le journal conservateur espagnol ABC du 1<sup>er</sup> décembre 2005 « tant que ne seront pas éclaircies les causes officielles de sa mort. Pour le moment, deux policiers tenus pour responsables par la direction générale de la sûreté nationale sont détenus ». **En peu de temps, Hamdi Lambarki est devenu un symbole, martyr de la jeune génération sahraouie.**



Manifestations à El Ayoun en novembre 2005.

### **Brahim Noumria et Houssein Lidri, 41 et 35 ans, membres du Forum Vérité et Justice (désormais interdit), actuellement emprisonnés.**

Tous deux militants des droits de l'homme et membres du Forum Vérité et Justice lorsqu'il existait, Houssein Lidri et Brahim Noumria font partie des 14 Sahraouis jugés en décembre dernier. Ils ont été arrêtés au lendemain d'une interview qu'Houssein Lidri a accordée à la chaîne Al-Jezira alors que Tamek arrivait à l'aéroport de El Ayoun, le 18 juillet 2005. Devant la télévision algérienne, Lidri s'est présenté comme un « indépendantiste » et a parlé d'une « Intifada sahraouie », précisant que les Sahraouis « étaient prêts à aller jusqu'au bout. » « La première chose que j'ai dit à Houssein, se souvient Brahim Noumria, c'est : « Demain, ils vont venir te chercher ! » ça n'a pas manqué. » Les deux amis ont été arrêtés en même temps et emprisonnés à Casablanca. Ils ont mené une grève de la faim pour être rapatriés dans les zones occupées. Dès leur arrivée dans la prison de El Ayoun, Brahim Noumria a été sévèrement torturé pendant 48 heures. « On s'est revu en prison après les tortures, raconte Houssein Lidri, Brahim était assis à terre, il avait très mal sur tout le côté droit de son corps, il avait des blessures partout. »

(1) Faute d'aboutir à un consensus entre le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguia (El Hamra) et du Rio de Oro (Front Polisario), les agents de l'ONU sont présents depuis le cessez-le-feu de 1991. Une longévité record pour une mission de maintien de paix en Afrique.

(2) Compte tenu de l'enjeu politique qu'il représente, ce chiffre n'est qu'une estimation. La ville vit de l'industrie du phosphate et des subventions d'État.

(3) Lire le rapport de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) Maroc. *Détention arbitraire de M. Dahane* 3 novembre 2005, www.omct.org.

(4) www.amdh.org.ma

(5) Lire le rapport de l'OMCT, Maroc, *Grève de la faim de plusieurs prisonniers politiques* 2 septembre 2005, www.omct.org

(6) *El Periodico*, Barcelone, 27 septembre 2005.



Manifestations à El Ayoun en septembre 2005.

## Une justice d'occupation

### Gaël Lombart et Julie Pichot

**C'est une mauvaise farce. Les procès des activistes sahraouis, qui se sont déroulés à El Ayoun de novembre à janvier, se sont joués en plusieurs actes, tous plus aberrants les uns que les autres.** D'abord, un procès en première instance, renvoyé à trois reprises. Et comme épilogue malheureux, des jugements sévères, de six mois à trois ans de prison ferme, pour la plupart confirmés en appel. Après plusieurs mois de détention provisoire, les accusés auraient mérité un procès équitable. En août déjà, certains l'avaient réclamé en entamant une grève de la faim de 52 jours. Suite à un premier renvoi, le deuxième volet de leur procès se déroule le 30 novembre dans un climat tendu. La séance a lieu un mois jour pour jour après la mort de Hamdi Lembarki. Comme le jeune militant, les activistes jugés ce jour-là ont été arrêtés pour avoir «manifesté pacifiquement», assurent les indépendantistes. Les chefs d'inculpations officiels sont plus lourds : association de malfaiteurs, tentative de destruction volontaire, violence à l'égard de la police...

**Attendus à 9 heures, les détenus sahraouis ne sont appelés à la barre qu'à 17 heures. Entre-temps, trente-six affaires ont été traitées, provoquant l'indignation de la défense.** Pourtant, les quatorze activistes sont là, prêts à comparaître. «On entendait leurs cris de manifestation venant d'une cellule», se souvient M<sup>e</sup> Olivier Guilbaud, avocat au barreau de Paris et observateur sur place. Devant l'empressement de la salle, le président de la cour se décharge sur le procureur général, affirmant que l'extraction des détenus est du seul ressort de ce dernier. Collectivement, les avocats des activistes décident finalement de se retirer de l'audience. La cour reporte le procès au 6 décembre et fait entrer les accusés pour le leur notifier. «Les Sahraouis ont échangé le V de la victoire avec la salle et scandé des slogans. Le président a menacé de faire expulser tout le monde», raconte M<sup>e</sup> Guilbaud. Les activistes des droits de l'homme clament leur innocence et dénoncent le report du procès qu'ils jugent «politique». «Au fur et à mesure qu'ils défilaient à la barre, ils saluaient leurs parents qui étaient assis dans l'assistance et remerciaient les avocats internationaux pour leur présence en tant qu'observateurs», écrit le quotidien espagnol ABC. Car, avant tout, c'est cela qui gêne la justice marocaine : la présence des neuf représentants des barreaux étrangers venus assister à l'audience. Certains devront rendre des comptes à une association des droits de l'homme. Le pouvoir marocain souhaitant contourner la menace, «ils font en sorte que les renvois soient brefs pour que nous n'ayons pas le temps de nous organiser», déplore M<sup>e</sup> Guilbaud.

Le 13 décembre, les avocats de la défense, qui ont annoncé une semaine plus tôt vouloir garder leurs clients, présentent leurs plaidoiries. C'est une véritable charge à l'égard de la procédure qui est prononcée : perquisition illégale, refus d'expertise médicale et d'hospitalisation, non-respect des droits de visites, transferts illégaux de détenus... Les accusés ont déclaré n'avoir ni vu, ni lu, ni signé leurs procès-verbaux, réaffirmant également avoir été torturés dans les locaux de police. Mohammed al-Moutaouakil a nié à la barre être impliqué ou avoir incité à la violence lors des manifestations de mai. Il a en revanche souligné qu'il continuerait à lutter pour l'autodétermination du Sahara occidental par des moyens pacifiques. Plusieurs incidents ont marqué la séance. Selon le rapport de M<sup>e</sup> Guilbaud, une militante sahraouie n'aurait pu pénétrer dans l'enceinte du tribunal, en violation du principe de publicité des débats. Vers 3 heures du matin, le détenu Mohamed Ettahilil est expulsé de la salle d'audience pour avoir contesté la compétence du tribunal pour le juger. À 3 heures et demi, la séance est levée. La cour rend son verdict près de sept heures plus tard. Les allégations de la défense ne l'ont pas rendue plus clémente. Une semaine avant l'audience, Aminatou Haidar confiait son peu de foi en le tribunal : «J'attends mon procès le 13 décembre, sans avoir aucune raison de croire en la justice de l'occupation marocaine. L'affaire se terminera donc comme le pouvoir l'aura décidé et certainement pas une justice souveraine.» La suite lui a donné raison.

membres du Conseil de Sécurité, aux leaders africains et à l'Arabie Saoudite. Les États Unis et la France n'ont pas réagi mais Ryad a demandé à James Baker de tenter encore une fois des négociations Maroc/Front Polisario. L'Afrique du Sud a fait connaître sa disponibilité concernant l'accueil de cette rencontre. Les dates du 6 ou 7 septembre ont été évoquées. James Baker a maintenu sa démission.

**1<sup>er</sup> août 2004**

Le Président sud-africain, Thabo M'Beki, écrit au roi pour lui faire savoir qu'il a décidé de reconnaître la République Arabe Sahraouie Démocratique. Relations diplomatiques établies en conformité avec les décisions de l'OUA que l'Afrique du Sud a rejoint en 1994 et de l'Union Africaine.

**19 août 2004**

Dans le cadre d'une interview à PBS-TV (USA), James Baker, laisse percer le dépit : «n'importe quel conflit comme celui-ci est soluble, s'il existe de la bonne volonté de part et d'autre, mais cela n'a pas été le cas»... «Il faudrait vraiment quelque pression extérieure, qui les pousse vers cet objectif». «Si d'autre part, vous pouvez persuader le Conseil de Sécurité... d'utiliser ses pouvoirs du chapitre VII, pour imposer à une partie ou à l'autre ou pour demander à une partie ou à une autre de faire quelque chose qu'autrement elles n'accepteraient pas volontairement de faire, c'est un peu différent. Et il est plus facile de résoudre un conflit quand vous avez ce pouvoir et ces capacités derrière vous».

**13 et 14 octobre 2004**

Le Ministre espagnol des affaires étrangères est en visite au Maroc. Il annonce que l'Espagne travaille avec la France et les États Unis à la prochaine résolution. Depuis les attentats de Madrid, fomentés par des groupes terroristes, dont les membres étaient en majorité d'origine marocaine, l'Espagne a connu de profonds bouleversements. Les nouvelles autorités espagnoles ont opéré un rapprochement spectaculaire avec le gouvernement français et, ensemble, essaient de peser sur l'ONU pour faire invalider par le Conseil de Sécurité le Plan Baker II.

**28 octobre 2004**

Le Conseil de Sécurité réaffirme le souhait d'aboutir à un «règlement juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies», elle ne mentionne plus le Plan Baker II.

**14 février 2005**

Au nom de l'UA, le Président Alpha Oumar Kouaré réaffirme la volonté de l'organisation de contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale en vue de parvenir à une solution juste et durable du conflit du Sahara occidental «conformément aux aspirations légitimes du peuple sahraoui».

**Avril 2005**

Le Maroc se réarme. Des informations commencent à filtrer sur l'entreprise de réarmement du Maroc en cours depuis 2004. Un quotidien suisse a révélé que quarante chars, vendus par la Suisse aux Émirats Arabes Unis avec interdiction de transfert figurant sur le contrat, ont été livrés au Maroc par l'acheteur. Ils s'ajoutent à 60 chars achetés par le Maroc à l'Espagne et à des avions F16 cédés par les Forces Armées Saoudiennes.

**1<sup>er</sup> au 10 avril 2005**

Des exercices militaires baptisés «African Lion 2005» réunissent forces armées américaines et marocaines à Tan-Tan (ville de la province de Tarfaya située en bordure du Sahara occidental) visant officiellement, selon une dépêche de l'AFP, à «renforcer les capacités des deux armées en matière de planification et de conduite des opérations dans le cadre des interventions humanitaires». La presse marocaine évoque l'éventualité de l'installation d'une importante base américaine à Tan-Tan, d'autres pensent que les USA cherchent un lieu, dans le cadre de la lutte antiterroriste, pour implanter un centre de «grande écoute» comme il en existe un en Angleterre qui espionne principalement l'Europe. Des militaires américains se trouvent déjà à Tan-Tan.

19 avril 2005

Le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies constate que l'armée marocaine a installé de nombreux radars et moyens de surveillance dans plus de quarante sites sur toute la longueur du mur de défense et perfectionné ceux déjà en place ; elle a amélioré l'infrastructure de défense et construit une deuxième section du mur.

25 avril 2005

Sidi Mohamed Daddach, annonce la constitution du « Comité Sahraoui pour le Référendum au Sahara occidental » (CSRSO).

28 avril 2005

Sur pression des puissances alliées du Maroc, la résolution 1598 du Conseil de Sécurité omet de faire référence au plan Baker II. Elle « affirme la nécessité du plein respect des accords militaires conclus avec la MINURSO s'agissant du cessez-le-feu » mais reste muette sur l'organisation du référendum au Sahara occidental qui est l'objectif et le véritable sens de la mission des Nations Unies.

6 mai 2005

Kofi Annan met fin à la mission de son représentant spécial pour le Sahara sans nommer de remplaçant, laissant de ce fait la MINURSO sans responsable à un moment de répression à l'encontre des populations de la zone occupée par le Maroc.

26 juillet 2005

Kofi Annan désigne l'Ambassadeur hollandais Peter Van Walsum au poste d'envoyé personnel pour le Sahara occidental avec le mandat suivant : « évaluer la situation dans la région et examiner avec les autres parties prenantes les meilleurs moyens de surmonter l'impasse politique ».

28 juillet 2005

Accord de partenariat sur la pêche entre le Maroc et l'Union Européenne qui inclut les eaux territoriales sahraouies, en violation avec le statut international d'un territoire colonial.

17 mai 2005

Depuis près de deux semaines le Sahara occidental occupé est le théâtre de manifestations populaires en faveur de l'autodétermination et de l'indépendance, sévèrement réprimées par la police. C'est le début de l'intifada Sahraouie qui dure toujours.

18 juillet 2005

Arrestation de Ali Salem Tamek

20 juillet 2005

Arrestations de Mohamed Elmoutawakil à Casablanca, Mohamed Fadel Gaoudi. C'est le général Laâgniri, chef de la DGSN, la sûreté nationale, qui procède aux premiers interrogatoires. Parallèlement Noumria Brahim, Larbi Messaoud et Lidri Elhoussein ont été arrêtés à El Ayoun.

5 août 2005

Kofi Annan informe le Conseil de Sécurité de sa décision de nommer l'italien Francesco Bastagli au poste d'envoyé spécial et de Directeur de la MINURSO.

6 août au 29 septembre 2005

Grèves de la faim des prisonniers politiques sahraouis.

18 août 2005

Le Front Polisario libère les 404 derniers prisonniers marocains à la suite d'une médiation américaine.

26 septembre 2005

Le Secrétaire Général du Front Polisario demande instamment au Conseil de Sécurité d'imposer au gouvernement marocain les sanctions nécessaires en vue de l'amener à se conformer aux résolutions permettant au peuple sahraoui d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination.

27 septembre 2005

Le premier Ministre français en voyage au Maroc a annoncé que la France va rénover l'essentiel de l'aviation militaire du Maroc : soit 27 mirages F1CH et EH (défense aérienne et bombardement), vendus par Dassault à la fin des années 1980. Ce marché comprend également la livraison de missiles air air MICA.

3 octobre 2005

Le Maroc signifie à Francesco Bastagli son accord pour la reprise de l'opération des échanges de visites entre les populations des camps de réfugiés et leurs parents de l'autre côté du mur.

# Faire reconnaître le droit du peuple Sahraoui au Parlement Européen

Jean-Paul Le Marec

En 1981, au cours d'une session qui se tenait encore à Luxembourg, le Parlement européen adoptait une résolution sur le Sahara occidental favorable aux thèses marocaines. Ce vote a amené des parlementaires à réagir en créant un intergroupe sur la question sahraouie avec l'objectif de faire évoluer la position du Parlement européen. Pendant des années, l'intergroupe pour le Sahara occidental s'est efforcé d'informer et de sensibiliser les parlementaires à la question sahraouie par des dossiers, des réunions d'informations en relation étroite avec les comités de soutien à la cause sahraouie et les intergroupes parlementaires constitués dans les parlements nationaux des États membres.

Son premier objectif a été de montrer que le Sahara occidental restait la dernière colonie en Afrique et qu'il s'agissait donc d'un problème de décolonisation concernant un « Territoire non autonome » auquel la commission du droit international des Nations Unies reconnaissait le droit à l'autodétermination. Ces efforts ont permis d'aboutir le 15 mars 1989 à l'adoption d'une résolution reconnaissant le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. S'appuyant sur ce succès, l'intergroupe a poursuivi et développé ses activités, notamment à chaque renouvellement des parlementaires après les élections européennes, pour continuer à les informer. Actuellement présidé par Karin Scheele (Autriche), l'intergroupe est toujours très actif et compte parmi les intergroupes parlementaires les plus anciens du Parlement européen.

En octobre 2005, il a réussi à inscrire Aminatou Haïdar dans la liste des nominés pour l'attribution du prix Sakharov. Tout en fournissant régulièrement des informations sur la réalité sahraouie, l'intergroupe s'est efforcé de contrer la propagande, toujours très active, des autorités marocaines. Ce « lobbying » marocain n'hésitait pas à propager de fausses informations, à faire venir à Bruxelles ou Strasbourg des « Sahraouis » ralliés à la cause marocaine et à utiliser des méthodes à la limite de la légalité. C'est ainsi que Barbara Simmons (Allemagne), présidente de l'intergroupe pendant la mandature 1989-1994, surprit une personne de l'Ambassade du Maroc qui fouillait dans ses dossiers qu'elle avait rangés dans une cantine devant son bureau ! L'Ambassade du Maroc n'hésitait pas à faire pression sur la présidence du Parlement européen et sur la Commission pour empêcher des fonctionnaires d'être auditionnés par l'intergroupe. Les pressions marocaines auprès des parlementaires pour infléchir leurs positions sont quelquefois tellement pressantes et insidieuses qu'elles créent un mouvement de rejet, même par des parlementaires acquis à leur cause. Au cours du débat du 27 octobre 2005 en séance plénière, un député allemand démocrate-chrétien Bernd Posselt, tout en se déclarant « ami du Maroc », s'est indigné : « On était d'accord de discuter de ce grave problème du respect des droits de l'homme et voilà que soudain un ambassadeur se promenait par ici... » (agence « Europe » du 28 octobre 2005).

Résultat, le Parlement européen a adopté à une très forte majorité le 27 octobre 2005 une « résolution sur les droits de l'homme au Sahara occidental » en faisant échec aux manœuvres du président du Parlement européen Josep Borrell (Espagne) pour empêcher ce vote après la tenue du débat. Cette résolution s'inscrit dans le prolongement des résolutions adoptées depuis celle de 1989 reconnaissant le processus de décolonisation. Elle « soutient une solution juste et durable du conflit du Sahara occidental, basée sur le droit et la légalité internationale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, notamment à la résolution 1495<sup>(1)</sup>. La résolution prend également en compte la nouvelle situation dans les zones occupées avec le soulèvement populaire démarré le 21 mai 2005 ; elle dénonce « les graves violations des droits de l'homme par le Maroc à l'encontre des populations sahraouies » et demande leur protection, le respect de leurs droits fondamentaux, notamment à la libre expression et à la liberté de mouvement. La résolution demande également la libération des défenseurs des droits de l'homme sahraouis récemment condamnés à des peines de prison ferme, notamment Aminatou Haïdar et Ali Salem Tamek.

Le Parlement européen, qui a décidé de mandater une délégation dans les zones occupées pour avoir « de nouveaux éléments d'information sur la situation », a demandé au Conseil et aux États membres d'apporter un soutien actif aux efforts des Nations Unies. Malheureusement, le Conseil de l'Union européenne, notamment sous la pression du gouvernement

<sup>(1)</sup> La résolution 1495, adoptée le 31 juillet 2003, appelle les parties du conflit à coopérer pleinement avec l'ONU pour la mise en œuvre du « Plan pour l'autodétermination du peuple Sahraoui » présenté en janvier 2003 par James Baker, envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies.

français, fait preuve de peu d'empressement pour faire appliquer le plan de paix. Certes, dans ses déclarations, comme celle du 22 novembre 2005 à l'occasion de la cinquième session d'association UE-Maroc, il appuie les efforts des Nations Unies mais il renvoie dos à dos les parties en conflit en les appelant à «coopérer de manière constructive et souple». Il refuse de dénoncer la responsabilité pleine et entière du Maroc dans le blocage actuel et fait preuve d'une grande tolérance, voire de complaisance, vis-à-vis du gouvernement marocain qui se sent ainsi encouragé dans ses manœuvres de blocage ou de retardement. À l'instar d'Israël, le Maroc continue de bafouer le droit international et tente d'imposer le fait accompli de l'extension territoriale et de la colonisation.

S'appuyant sur les résultats déjà obtenus, notamment auprès des parlementaires, il est plus que jamais nécessaire de relayer les revendications du soulèvement populaire dans les zones occupées et d'intensifier l'action à tous les niveaux, auprès des gouvernements et des instances européennes, pour qu'ils fassent pression sur le Maroc, avec qui ils ont des relations politiques, économiques et commerciales privilégiées, pour l'amener à appliquer le plan de paix. **L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (qui regroupe 315 parlementaires issus de 46 parlements nationaux), qui a demandé le 22 décembre 2004 au «Maroc d'accepter et d'appliquer le plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental proposé par l'Envoyé personnel du secrétaire général James Baker» a montré le chemin à suivre. Aujourd'hui, le peuple sahraoui ne peut se contenter de déclarations lénifiantes mettant sur le même plan le Maroc et le Front Polisario. Il faut contraindre le gouvernement marocain, si nécessaire par l'instauration de sanctions qui peuvent aller jusqu'à la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et le Maroc, à respecter la légalité internationale et à mettre en œuvre le plan de paix jusqu'au référendum d'autodétermination.**

## 30 ans de Solidarité en Europe et dans le monde

Pierre GALAND, Président EUCOCO

Les luttes de décolonisation de l'après deuxième guerre mondiale ont toujours bénéficié de l'appui des progressistes de par le monde et notamment dans les métropoles coloniales. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le droit à l'autodétermination des peuples sous tutelle coloniale se sont exprimés avec force et de manière toujours adaptée aux circonstances particulières rencontrées par les peuples colonisés, que ce soit en Inde, au Vietnam, en Algérie et dans toute l'Afrique subsaharienne.

Le Peuple sahraoui et son mouvement de libération national, le Front Polisario, confronté à une décolonisation inachevée par l'Espagne, au partage administratif par l'Espagne de son territoire entre la Mauritanie et le Maroc, a su créer une adhésion large et permanente au combat qu'il mène depuis plus de 30 ans pour faire respecter ses droits inaliénables reconnus par l'ONU. **La Coordination européenne de soutien au Peuple sahraoui (EUCOCO) a tenu dès 1976 en Hollande sa première réunion annuelle, en vue de défendre la juste cause d'un petit peuple constituant le dernier cas non résolu de décolonisation en Afrique. 30 ans durant, et chaque année sans exception, la coordination allait élargir son champ d'action en vue de répondre de manière la plus appropriée aux exigences de la solidarité compte tenu des circonstances tant régionales qu'internationales.**

Le plaidoyer international en faveur du peuple sahraoui enrichi par les juristes de droit international allait trouver à s'exprimer au travers de nombreux groupes interparlementaires en Europe et dès 1985 au Parlement européen. **L'action de solidarité et d'aide matérielle trouveraient toutes deux à se concrétiser par l'envoi de nombreuses délégations d'ONG, de syndicats, d'universitaires mais aussi de personnalités du monde de la culture et du politique.** Les villes et régions d'Europe ne seraient pas de reste grâce à des jumelages multiples. Il en résultera une action de pression sur les grands organismes Onusiens, pour l'assistance aux populations sahraouies réfugiées et une action d'entraide pour contribuer directement avec les organisations sahraouies aux infrastructures scolaires, sanitaires, culturelles, agricoles et industrielles de ce qui préfigurerait la construction de l'État sahraoui dès après la proclamation en 1976 de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD). L'accueil des milliers d'enfants de représentants du Front Polisario, de délégations de l'Union de la femme sahraouie, allait permettre aux Européens de mieux comprendre les enjeux de la décolonisation du Sahara occidental.

Cette solidarité irait croissante d'année en année, particulièrement en Espagne, et elle allait trouver de nouveaux terrains d'expression, notamment pour la défense des ressources naturelles du Peuple sahraoui et, plus récemment encore, pour apporter un soutien aux nouvelles résistances développées par les Sahraouis dans les territoires occupés par le Maroc. **La cohérence des exigences du Peuple sahraoui dans sa lutte pour la reconnaissance de son droit inaliénable à l'autodétermination a eu pour effet de renforcer et de perpétuer une solidarité internationale continue et exemplaire d'unité.**

10 octobre 2005

Arrivée de l'envoyé personnel du Secrétaire Général des Nations Unies dans les camps de réfugiés sahraouis où il rencontre les autorités, les députés, les notables. Le Président Abdelaziz plaide pour l'exercice de mesures internationales de coercition à l'encontre du Maroc afin que l'ONU organise le référendum d'autodétermination et affirme que «le plan Baker demeure la solution politique optimale».

27 octobre 2005

Le parlement européen, dans sa résolution, se déclare «vivement préoccupé par les rapports d'Amnesty International et de l'Organisation Mondiale contre la torture qui font état de graves violations par le Maroc, des droits humains à l'encontre des populations sahraouies».

1. Il demande «la protection des populations sahraouies, le respect de leurs droits fondamentaux, notamment à la libre expression et à la liberté de mouvement».

2. Il «soutient une solution juste et durable du conflit du Sahara occidental, basée sur le droit et la légalité internationale, conformément aux résolutions du Conseil de Sécurité, notamment la résolution 1495».

3. Il «demande au Conseil et aux États membres de soutenir activement les efforts de l'ONU appelant à la préservation des ressources énergétiques du Sahara occidental en tant que territoire non autonome, objet d'un processus de décolonisation, comme le stipule l'avis légal (2002) du Secrétaire Général adjoint pour les affaires juridiques de l'ONU, M. Hans Correl».

28 octobre 2005

Le Conseil de Sécurité proroge le mandat de la MINURSO jusqu'au 30 avril 2006 et réaffirme «sa volonté» d'aider les parties à parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable, qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la charte des Nations Unies.

7 octobre 2005

L'Instance équité et réconciliation (IER: instance officielle, chargée de faire la lumière sur les graves violations des droits humains sous le règne de Hassan II) annonce avoir localisé les lieux d'ensevelissement de 50 personnes victimes de disparition forcée, dont 43 Sahraouis.

11 octobre 2005

Des familles de Sahraouis décédés dans les bagnes marocains refusent de négocier avec la délégation de l'IER, elles exigent :

1. l'identification fiable grâce à des examens d'ADN ;
2. des certificats officiels de décès, spécifiant les circonstances réelles de celui-ci ;
3. la reconnaissance officielle par l'État marocain de sa responsabilité ;
4. la restitution des dépouilles aux familles en vue de leur enterrement ;
5. le jugement des responsables et l'indemnisation des familles.

L'AMDH, le FMVJ-France et le Comité (marocain) de coordination des familles des disparus et des victimes de la disparition au Maroc ont formulé des réserves et des exigences identiques.

18 décembre 2005

Le Front Polisario annonce à Londres que six compagnies pétrolières britanniques, parmi elles Premier Oil, ont été retenues pour l'attribution de licences d'exploration pétrolière pour les 12 lots off shore mis en concours par la RASD.

26 décembre 2005

L'Uruguay a annoncé sa reconnaissance officielle de la RASD. 82 États reconnaissent actuellement la RASD.

14 janvier 2006

Enterrement du jeune Sahraoui tué par des policiers à El Ayoun le 30 octobre dernier.

17 janvier 2006

Libération de Aminatou Haidar après 7 mois d'emprisonnement.

**Découvrez tous  
les anciens numéros  
de Sahara Info sur :**  
<http://www.sahara-info.org>

## SOMMAIRE

- p.1 Édito Vive le Peuple Sahraoui**  
Francis Jacob et Pierre Galand
- p. 2 La RASD, la construction  
d'une république en exil** Régine Villemont
- p. 3 Les institutions de la RASD** Ali Omar Yara
- p. 4 et 5 Un ministère au service des réfugiés Sahraouis**  
Monique Baron et Colette Blais
- p. 6 et 7 Les jumelages avec les villes européennes  
piliers de la solidarité**
- p. 8 et 9 La création de la RASD a été annoncée  
dans la nuit en plein désert** Paul Balta
- p. 10 à 13 Territoires occupés :  
Les Sahraouis en lutte pour leur droit  
à l'indépendance** Gaël Lombart et Julie Pichot
- p. 14 et 15 Faire reconnaître le droit du peuple Sahraoui  
au Parlement Européen** Jean-Paul Le Marec
- p. 15 30 ans de Solidarité en Europe  
et dans le monde** Pierre Galand
- p. 16 Création du CORELSO**
- p. 16 Réunion Préparatoire  
au Forum Social Maghrébin à Bouznika (Maroc)  
les 27-28-29 janvier 2006**

## Sahara Info

**Bulletin de l'Association des Amis de la RASD**

356, rue de Vaugirard 75015 Paris

Directeur de la publication : **Francis Jacob**

Responsable de rédaction : **Régine Villemont**

Comité de rédaction : **Régine Villemont,**

**Philippe Riché, Marc Hermange, Gaëlle-Anne Dolz,  
Ali Omar Yara, Matthieu Liégeois.**

Photographes : **Christine Balta, Gérald Bloncourt...**

Mise en page : **Matthieu Liégeois**

imprimé par **Triskel Média**

**février 2006 « dépôt légal » n° 132/133**

**prix de l'abonnement : 14 euros**

numéro de commission Paritaire : **1 105 G 58229**

**Abonnez-vous, 4 numéros par an pour 14 €**

*Recevez toute l'actualité du peuple sahraoui !*

**Adhésion 2006 : 14 €, 22 € ou 66 €**

*Devenez un ami de la RASD*

Envoyer vos coordonnées et votre règlement à

(pensez à séparer l'adhésion et de l'abonnement)

**CCP 19 303 94 K PARIS**

**AARASD BP 251 75227 Paris CEDEX 05**

## Création du Comité pour le respect des libertés et des droits humains au Sahara occidental (CORELSO)

Face à l'intensification de la répression des troupes d'occupation marocaines contre la population sahraouie des zones occupées, face au silence ou à la complaisance des gouvernements de l'Union européenne (notamment du gouvernement français) à l'égard du Maroc, des défenseurs des droits humains ont décidé de créer le « *Comité pour le Respect des Libertés et des Droits humains au Sahara occidental* » (CORELSO). Ce comité est décidé à agir avec d'autres associations de défense des droits humains en France et au Sahara occidental et avec celles qui apportent leur soutien au peuple sahraoui. C'est ainsi qu'il a organisé, avec l'Association des Amis de la RASD, une manifestation le 23 décembre au Trocadéro pour protester contre la violente répression du « *vendredi noir* » dans les zones occupées.

Le Comité s'est fixé comme objectifs prioritaires de faire respecter les libertés et les droits humains sur le territoire du Sahara occidental occupé par le Maroc, d'agir pour la libération des prisonniers politiques Sahraouis, de soutenir le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'exploitation des ressources naturelles de son territoire.

Le CORELSO, qui a fixé son siège social à Ivry, a élu un bureau provisoire coprésidé par Aline Pailler et Ennaâma Asfari. La cotisation a été fixée à 10 € pour 2006.

**Pour contacter le Comité :**

**CORELSO / Forum Social Ivryen / Centre Commercial Jeanne Hachette  
10 Promenade Gérard Philipe 92400 Ivry-sur-Seine – [corelso@yahoo.fr](mailto:corelso@yahoo.fr)**

## Réunion Préparatoire au Forum Social Maghrébin à Bouznika (Maroc) les 27-28-29 janvier 2006

La participation d'une délégation sahraouie à la réunion préparatoire du Forum Social Maghrébin n'était pas du goût de tous les marocains, même après avoir approuvé le principe de cette participation et le nombre de participants sahraouis à cette réunion (25 personnes). La coordination de cette réunion a subi des pressions marocaines, essayant d'empêcher la participation de la délégation sahraouie. Mais malgré ces obstacles et ces agissements, qui sont contraires aux principes de la charte de Porto Alegre et de la dynamique des Forum Sociaux, vingt Sahraouis, hommes et femmes, ont tenu à participer à cette réunion préparatoire pour ne pas laisser la « chaise vide » et pour montrer à l'ensemble des participants que les Sahraouis font partie du Grand Maghreb.

**Les participants sahraouis comprenaient d'anciens prisonniers politiques, des militants de défense des droits humains, des représentants des chômeurs sahraouis, des représentants des comités des étudiants sahraouis et des représentantes des femmes sahraouies.**

Lors de cette réunion préparatoire, ils ont participé aux différents ateliers et aux différentes plénières. Ils ont partagé avec les autres participants leurs préoccupations face à cette mondialisation aveugle et ont partagé leur lutte et leur combat pour voir se construire un Grand Maghreb des peuples.

**Les Sahraouis ont souligné, avec force, que la construction du Grand Maghreb passe par la résolution du conflit du Sahara occidental et l'application du principe d'autodétermination.** Ils ont parlé également de leur combat quotidien pour exprimer leurs opinions et pour défendre leurs droits universels et notamment le droit inaliénable à l'autodétermination. Les Sahraouis ont dénoncé les arrestations dans les territoires occupés du Sahara occidental depuis mai 2005. Ils ont demandé la libération immédiate de tous les prisonniers d'opinion sahraouis, la vérité sur le sort de 526 disparus et sur le sort des 150 prisonniers de guerre. Et ils ont posé le problème des mines antipersonnel qui se trouvent au Sahara occidental.

**Les débats se sont déroulés dans un climat de dialogue, de respect mutuel.**

**La présence sahraouie été très appréciée par l'ensemble des participants, algériens, tunisiens, mauritaniens et même marocains.**